



## Séminaire d'animation des recherches du programme

**Synthèse de la séance thématique 6**  
tenue à Tours dans le cadre de la *Semaine de la ville*

par Issa Bakary Sangaré  
Université de Tours

### DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES, ENTRE UTOPIE ET EXPÉRIMENTATION

[mardi 7 mars 2006]

#### Contacts

- Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - PUCA  
Françoise Goudet  
francoise.goudet@equipement.gouv.fr ; tél. 01 40 81 24 52
- Ministère de l'écologie et du développement durable - SRP  
Gérard Guillaumin  
gerard.guillaumin@ecologie.gouv.fr ; tél. 01 42 19 17 73

#### Secrétariat du programme

- Université de Tours, Villes & Territoires - UMR CITERES 6173  
Virginia Marquès Boscher  
33 allée Ferdinand de Lesseps BP 60449  
37204 Tours cedex 03  
Mél : d2rt@univ-tours.fr ; Téléphone : 02 47 36 15 17

#### Présidente du programme de recherche

Corinne Larrue  
CNRS UMR CITERES- Université de Tours

Site du programme : [www.territoires-rdd.net](http://www.territoires-rdd.net)



---

## Sommaire

<b>INTRODUCTION DE LA JOURNÉE</b>	<b>3</b>
<i>Corinne Larrue, présidente du Conseil scientifique du programme</i>	
<b>LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES EN EXPÉRIMENTATION</b>	<b>4</b>
<i>Séance animée par Cyria Emelianoff, université du Maine</i>	
<b>• Recherche-action : une démarche d'évaluation croisée comme support d'une dynamique territoriale de développement durable</b>	<b>4</b>
<i>Michel Capron, université Paris 8 et Claire Cartieaux, Atelier de l'économie sociale et solidaire</i>	
<b>• La mobilité durable dans les agglomérations périalpines : recherche d'un outil d'appropriation de la problématique par le public</b>	<b>7</b>
<i>Olivier Klein, École nationale des travaux publics de l'État, Laboratoire d'économie des transports (LET), Lyon</i>	
<b>Table ronde 1 • Le développement durable des territoires en expérimentation</b>	<b>8</b>
<i>animée par Cyria Emelianoff, avec Guillaume Faburel, Michel Teule, Bruno Villalba, Jacques Pouyé</i>	
<b>Débat</b>	<b>11</b>
<b>LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE NOUVELLE UTOPIE POUR LES TERRITOIRES ?</b>	<b>14</b>
<i>Séance animée et introduite par Olivier Soubeyran, Institut de géographie alpine, Grenoble</i>	
<b>• Environnement et développement durable aux frontières de l'utopie</b>	<b>15</b>
<i>Lionel Charles, FRACTAL</i>	
<b>• Les liens sociaux et le développement durable des territoires. Analyse à partir de l'approche théorique du capital social</b>	<b>19</b>
<i>Jean-Marc Callois, CEMAGREF</i>	
<b>Table ronde 2 • Le développement durable, une nouvelle utopie pour les territoires ?</b>	<b>20</b>
<i>animée par Olivier Soubeyran, avec Vincent Berdoulay, Michel Lussault et Bernard Picon</i>	
<b>Débat</b>	<b>25</b>
<b>LISTE DES PARTICIPANT-E-S AU SÉMINAIRE</b>	<b>27</b>
<b>CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS DU PROGRAMME D2RT</b>	<b>28</b>

## INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

**Corinne Larrue**, *professeur en aménagement de l'espace et urbanisme, université de Tours,*  
*présidente du Conseil scientifique du programme*

Le programme de recherche *Politiques territoriales et développement durable* est conjointement lancé, organisé et financé par le Plan urbanisme construction architecture (PUCA) et le ministère de l'écologie et du développement durable qui se sont associés à cet effet depuis environ trois ans. Dans ce cadre, un séminaire a été organisé sur la base d'une quarantaine de projets de recherche financés en deux appels d'offres dont les bilans sont publiés <sup>1</sup>.

Cette séance s'inscrit au titre de l'animation de ce programme d'une part, et d'autre part dans le cadre de la semaine de la ville qui est une manifestation organisée tous les ans par la Maison des Sciences de l'Homme « Villes et Territoires » de l'université de Tours, avec le but de mobiliser et de faire discuter des chercheurs et des praticiens sur un thème lié aux villes et aux territoires. Cette année, le thème choisi étant *Utopies et expérimentations*, il est apparu que le développement durable pouvait bien se prêter tant à des analyses en termes d'utopies qu'à des analyses en termes d'expérimentations. Le projet du séminaire est donc d'interroger les recherches en cours du point de vue de ces deux problématiques.

La problématique du développement durable, et en particulier sa dimension territoriale, se prête bien à une double analyse, du point de vue de l'utopie et en termes d'expérimentation.

**Du côté de l'utopie** : si on définit l'utopie avec Thomas Moore comme le meilleur état possible des affaires publiques, la question du développement durable et des territoires peut être analysée en termes d'utopie : d'abord en termes d'objectifs, puisqu'il s'agit de redéfinir les limites du développement, de reconsidérer les limites technologiques de notre mode de fonctionnement économique et social. Puis aussi en termes de moyens, puisque l'un des moyens prônés dans le cadre de la mise en place de politiques de développement durable est l'implication des populations à produire elles-mêmes leur propre changement social. Il y a donc là un champ intéressant à explorer du côté de l'utopie.

**Du côté de l'expérimentation** : de même, du côté de l'expérimentation, il ressort des analyses sur la mise en territoire du développement durable, à la fois le besoin d'une mise en expérimentation et l'encadrement de celle-ci (par des procédures spécifiques comme les agendas 21, ou se mobilisant autour d'expérimentations thématiques dans le domaine des transports, des entreprises..., par exemple). Du point de vue du développement durable et des territoires, cette question de la mise en expérimentation apparaît ainsi comme une question première qu'il peut être utile d'explorer.

Ainsi, cette journée s'inscrit dans le cadre de la semaine de la ville sur la thématique « entre utopie et expérimentation » (et non de l'utopie à l'expérimentation), en essayant, à partir des recherches financées, d'analyser en quoi la problématique des politiques territoriales de développement durable pouvait s'analyser en termes d'utopie et d'expérimentation. Il s'agit de voir en quoi ces catégories pourraient s'avérer intéressantes pour comprendre les phénomènes analysés par les chercheurs ; on ne s'inscrit pas dans un cadre de démonstration et de mise en visibilité de choses qui se font, mais il s'agit dans une tentative d'analyse quelques recherches au regard de ces catégories proposées dans le cadre de la semaine de la ville.

La journée est organisée en deux temps et autour de deux séances se terminant chacune par une table ronde ; celles-ci sont animées par Cyria Emélianoff d'une part (au cours de la matinée consacrée à la thématique de l'expérimentation) et Olivier Soubeyran de l'autre (au cours de l'après-midi portant sur la question de l'utopie).

En termes d'expérimentation, on a essayé d'identifier parmi les recherches engagées celles qui pouvaient le mieux se prêter à cette mise en questionnement. Ont été retenues deux recherches « expérimentatives » pour lesquelles on peut notamment s'interroger :

- 1) en termes de recherche, sur les apports et les limites, sur le bilan que l'on pourrait faire du développement d'une recherche autour de l'expérimentation d'un outil,
- 2) en termes d'expérimentation, sur les conclusions que l'on peut dégager sur la pérennité de ce type d'expérimentation, et sur l'utilité des outils proposés et de leur mise en application.

Toutefois, il convient de signaler que les deux recherches de cette première entrée n'ont pas le même niveau de développement, puisque celle concernant le bilan sociétal est en cours d'achèvement, tandis que celle sur la mobilité est au stade de la réflexion et du démarrage.

Une table ronde concluant la matinée confrontera trois approches sur des travaux engagés ou à venir, avec une sorte de « grand témoin » qui sera Jacques Pouyé de la DIREN Île-de-France. Ce dernier pourra porter un regard sur les travaux présentés, et les interroger du point de vue de sa pratique et de sa problématique d'action ; les travaux en question portent sur l'Île-de-France (G. Faburel), l'expérimentation avec des collectivités territoriales du sud de la France (M. Teule) et d'expérimentations autour du nord de la France (B. Villalba).

La deuxième entrée du séminaire sera abordée l'après-midi et est centrée sur la question de l'utopie. Elle est également organisée en deux temps : la présentation de travaux engagés et une table ronde. Il a été demandé aux intervenants de mettre l'accent sur le décryptage des utopies mobilisées dans les travaux qu'ils observent (protection de la nature, par L. Charles ; capital social, par J.-M. Callois).

La table ronde sera animée par trois intervenants : B. Picon et V. Berdoulay tenteront de mettre en évidence les modèles utopiques des territoires qui sont prônés dans leurs travaux de recherche ; M. Lussault, géographe et président de l'université de Tours, interviendra en contrepoint sur cette question de l'utopie pour les territoires via le développement durable.

<sup>1</sup> Présents sur le site du programme : [www.territoires-rdd.net](http://www.territoires-rdd.net).

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES EN EXPÉRIMENTATION

Séance animée par *Cyria Emelianoff*, université du Maine

### Recherche-action : une démarche d'évaluation croisée comme support d'une dynamique territoriale de développement durable

*Michel Capron*, université Paris 8 et *Claire Cartieaux*, Atelier de l'économie sociale et solidaire

Ce travail a été effectué sur le pays de Brocéliande, près de Rennes en Ile-et-Vilaine, à partir d'un instrument intitulé « bilan sociétal » forgé et conçu par le Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES).

Dans le cadre d'une recherche-action, l'objectif étant d'améliorer la performance du territoire en matière de développement durable, il s'agissait d'une part d'améliorer la performance des entreprises et des collectivités locales impliquées en matière de responsabilité sociale, et d'autre part, de mettre en œuvre une démarche participative pour élaborer notamment la charte du pays (charte de territoire).

Le choix du territoire s'étant tout d'abord posé, il est apparu que la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire était un cadre législatif favorable pour cette expérimentation puisqu'elle préconise un territoire de projet où la notion de développement durable est inscrite dans les textes, de même que des démarches participatives et l'élaboration d'une charte de territoire. À ce titre, il a paru intéressant de rechercher et d'impliquer un territoire-pays ; le pays de Brocéliande a ainsi été sollicité et a joué le jeu de cette expérimentation.

Concernant le choix de l'outil pour cette démarche d'évaluation croisée, l'équipe avait déjà pressenti l'outil « bilan sociétal », mais les autres outils et dispositifs ont été re-questionnés. En effet, certains de ces dispositifs comme le bilan social, la loi NRE (Nouvelles régulations économiques), les lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative) ou les systèmes de notation s'appliquaient davantage aux grandes entreprises qu'aux PME, alors que la recherche portait sur un territoire rural abritant peu de grandes entreprises... Quant aux systèmes de certification (SA 8000, ISO 14000, ISO 9000), en dépit de leur caractère intéressant, on s'aperçoit qu'ils n'interrogent que des éléments partiels de la responsabilité sociale, alors que l'équipe recherchait un outil susceptible de questionner l'ensemble des dimensions du développement durable. En cherchant du côté des outils sociétaux et des autodiagnostic (guide SD 21000, performance globale du CJDES, dynamiques PME, etc.), ces dispositifs associent principalement les dirigeants de l'entreprise, alors que l'équipe souhaitait l'implication de différents acteurs sur le territoire...

Ce tour rapide des dispositifs existants a conforté l'équipe dans le choix de l'outil « bilan sociétal » qui se distingue dans son approche globale, puisqu'il interroge l'entreprise sur les trois dimensions de sa responsabilité sociale (performance économique, efficacité sociale, impact sur l'environnement). Par ailleurs le référentiel, par son questionnaire qui comporte neuf domaines d'investigation croisés par quinze critères d'appréciation, paraissait suffisamment abouti et complexe, susceptible de fournir la matière. Un autre point important était l'évaluation croisée associant les différentes parties prenantes de l'entreprise (internes : salariés, dirigeants, actionnaires, etc., et externes : fournisseurs, clients) et qui permet ainsi de recueillir leurs différentes perceptions de la responsabilité sociale de l'entreprise concernée.

Sur ce territoire, sept organisations ont été impliquées. Cinq entreprises ont été choisies par rapport à la diversité et non sur le critère de la représentativité : une mutuelle de santé, une association de service aux personnes, une TPE dans le secteur agro-alimentaire de l'alimentation

pour le bétail et deux exploitations agricoles (une familiale traditionnelle consacrée à la production laitière et un GAEC en production porcine biologique et transformation). Deux collectivités ont également été associées : une commune du territoire et un GIP (groupement d'intérêt public) qui est la structure administrative du pays.

L'expérimentation s'est déroulée en deux phases. Une première phase concerne l'administration du bilan sociétal dans chacune des sept organisations où, à chaque fois, les parties prenantes internes d'une part et externes d'autre part ont répondu au questionnaire-type du bilan sociétal. Et après l'analyse et une première synthèse de cette étape, les représentants des diverses parties prenantes ont été rassemblés afin d'échanger sur les points de convergence et les divergences, ce qui a permis d'élaborer des axes de progrès. Par la suite, il y a eu restitution et remise d'un rapport sociétal pour chacune des organisations.

La deuxième phase consiste, une fois les sept bilans sociétaux réalisés, à rassembler les organisations impliquées autour d'une table. Il s'agit alors notamment d'élaborer (et de soumettre au pays) des propositions collectives concernant la nouvelle charte de territoire. Dans le cadre de réunions publiques, des débats ont également été animés à l'occasion de journées de consultation pour l'élaboration de la nouvelle charte de territoire ; ce travail a aussi fait l'objet d'un rapport écrit.

L'expérimentation partait d'un questionnaire existant, plutôt destiné à des entreprises. Il fallait donc l'adapter à des organisations ne relevant pas du secteur marchand, en essayant de trouver des interfaces pour faciliter par la suite un dialogue ou des échanges entre des organisations de natures différentes. Des questions ont ainsi été ajoutées pour l'expérimentation, concernant l'évaluation de la charte de pays de Brocéliande et les rapports réciproques de l'organisation à son territoire. Ainsi, le tourisme préoccupant nombre d'habitants de ce pays, le développement des actions touristiques du pays de Brocéliande a-t-il un impact économique sur l'entreprise, ou à l'inverse l'entreprise a-t-elle un impact sur le développement touristique du pays ?

Les limites à cet apport méthodologique sont que les questions ne sont pas transposables telles quelles, puisqu'elles sont spécifiques au pays, mais les éléments de méthode le sont : si d'autres territoires souhaitaient se lancer dans ce type d'expérimentation, il leur suffirait d'élaborer des questions de même type, mais en rapport avec leurs spécificités et le contexte.

Toujours en matière méthodologique, l'évaluation croisée a permis le dévoilement d'axes de progrès à partir d'une évaluation pluraliste (co-élaboration d'axes de progrès), mais cela ne garantit pas leur mise en œuvre, puisque l'équipe dirigeante de chaque organisation garde le pouvoir de décision pour mettre en œuvre ou non les axes de progrès dégagés.

Sur le plan de la démarche participative qui constitue un des points importants de cette expérimentation, cette démarche peut être intéressante sous réserve que les élus ne restent pas dans une posture de recherche de l'unanimité mais soient garants de l'intérêt général. On est là dans le problème général de l'articulation entre le local et le global, puisque ce qui peut être considéré comme un intérêt local à l'échelle d'un petit territoire comme un pays n'est pas nécessairement en adéquation avec des préoccupations plus globales comme le

réchauffement climatique ou des enjeux planétaires de ce type.

En matière instrumentale, le principal apport est l'adaptation d'un outil originellement destiné aux entreprises et qui peut être maintenant appliqué aux collectivités territoriales. Dans le cas de cette expérimentation, l'analyse de la collectivité territoriale a été faite sous l'angle de sa propre organisation (le GIP, le pays ou la commune ont été considérés individuellement comme une organisation en tant que telle). L'évaluation a été opérée globalement et transversalement : l'analyse n'a pas été faite service par service, mais plutôt à partir de politiques d'achat, de politiques de ressources humaines, des relations avec les administrés, etc. L'organisation est donc saisie de manière globale et transversale et non en termes d'évaluation de politique publique. La limite de cet apport est que l'adaptation du questionnaire « bilan sociétal » a été faite en fonction de petites structures territoriales, mais si une grande agglomération désire effectuer une expérimentation semblable, il faudrait retravailler le questionnaire pour l'adapter.

En matière institutionnelle, il y a eu une contribution relativement faible à l'élaboration de la charte de pays (peu d'éléments d'axes de progrès ont été repris dans le document de la charte). Cependant, le processus engagé avec les sept organisations participantes sur des démarches de projet peut donner lieu à des stratégies émergentes. On a là une confirmation de ce que l'on trouve chez certains auteurs en sciences des organisations (Weick, Olsen, March), à savoir que la stratégie n'est pas un préalable à l'action, mais qu'elle émerge de l'action. Le processus a enclenché des dynamiques plus ou moins à l'insu des acteurs (élus) : les méthodes de travail du pays et de son conseil de développement ont été modifiées par cette expérimentation, et les thématiques de réflexion sont plus précises et plus ponctuelles... Par exemple, en matière de prévention santé, des liens se sont établis entre les différentes organisations participantes, des coopérations sont amorcées notamment sur la thématique de l'alimentation saine. Il en est de même en matière de transport collectif, car la zone est assez mal desservie.

Concernant les aspects conceptuels, l'expérimentation a révélé des représentations du développement durable qui étaient spécifiques aux modes d'insertion dans le tissu socio-économique. Les représentations, les perceptions ou les appréhensions du développement durable montrent à chaque fois une vue partielle de celui-ci. Ainsi, le GAEC d'agriculture biologique tend à réduire la notion de durabilité à l'aspect bio ou à l'agriculture raisonnée. La TPE agro-alimentaire met plutôt l'accent sur la certification de qualité environnementale ; la mutuelle prend en compte l'intergénérationnel, refusant la sélection par l'âge et par le risque ; l'association de services aux personnes associe le développement durable aux valeurs de solidarité et à l'action sociale ; la commune le perçoit surtout à travers la gestion et la qualité de l'eau... Chacun se situe ainsi en fonction de ses propres valeurs, problématiques, perceptions ou préoccupations. En essayant de rassembler ces divers éléments, on est confronté au fait de devoir concilier des dimensions économiques, sociales et environnementales qui constituent les trois piliers du développement durable. La réalisation

de ces trois objectifs (peut-être des utopies) renvoie à des tensions, des dilemmes ou des conflits de logiques qui nécessitent d'essayer de les dépasser par des formules de compromis.

Sur le plan théorique, le processus de conception du bilan social s'était inspiré de l'approche théorique de l'économie des conventions développées par Boltanski et Thévenot qui vise à identifier les différentes logiques d'action et de justification présentes dans l'organisation. À ce titre, l'expérimentation a été un révélateur permettant de dévoiler les différentes logiques d'action. On a pu mettre en évidence que le pays de Brocéliande souhaitait se démarquer de ses voisins, et notamment du pays rennais qui a tendance à l'absorber. On a découvert également que l'association de services aux personnes voulait répondre aux besoins des personnes les plus fragilisées, que l'entreprise laitière alliait à la fois des logiques marchandes et industrielles en cherchant à exporter en dépit de son statut de TPE, ou que le GAEC biologique souhaitait développer des circuits courts sur le territoire tout en ayant l'ambition d'animer le territoire (y compris sur un plan culturel)...

Sur le plan conceptuel, l'élaboration de la charte de territoire conditionnant l'obtention d'un financement pour le pays, il s'agit du « principe supérieur commun » permettant aux différentes organisations présentes sur le territoire de se mettre d'accord. Cette élaboration a mis à l'épreuve les différents acteurs, les élus, les habitants autour des valeurs civiques, mais chacun avec son « monde »... L'expérimentation a ainsi permis de rechercher des compromis entre ces différentes préoccupations, ces différents « mondes », et la charte consiste à associer des objets relevant de plusieurs « mondes » en vue de construire quelque chose de commun dépassant les mondes d'origine sans que l'on puisse encore cerner le résultat final...

Concernant toujours les limites conceptuelles, l'équipe de recherche s'est demandé si un ancrage territorial constituait un critère de développement durable, dans un contexte où on parle tant de mobilité. Il apparaît que les différentes organisations, selon leurs spécificités, considèrent l'ancrage territorial comme un critère important de développement durable : la mutualité et l'association de services aux personnes revendiquent le fait d'agir dans une proximité avec des liens directs entre les adhérents et l'organisation ; les exploitations agricoles sont intrinsèquement liées à la terre ; la TPE malgré sa volonté d'exporter est dirigée par des originaires du pays de Brocéliande et entendent bien manifester cette identité ; la commune et le GIP sont liés au territoire par des liens institutionnels.

En conclusion, tout d'abord, la théorie de l'économie des conventions est illustrée par cette expérimentation. L'apparition de stratégies émergentes mériterait une poursuite de l'observation du territoire pour suivre l'évolution des choses dans les années qui viennent.

La principale question concerne la généralisation et la possibilité d'un transfert des apports de cette recherche à d'autres territoires ou pays. Sur les aspects méthodologiques cela pourrait être concevable, mais la spécificité du territoire conduirait à envisager des travaux du même type sur d'autres territoires pour penser à généraliser.

### Questions et réponses à propos de l'exposé

*Patrice Melé* s'interroge sur le développement durable dans les stratégies de justification : peut-on conclure de cette étude qu'il n'y aurait pas de « cité durable », au sens où il y aurait un mode commun de justification entre différents acteurs qui utiliseraient des références, un vocabulaire, des choses de l'ordre de ce que Boltanski et Thévenot considèrent comme « mode de justification ». En effet, constater que chacun a son monde et réadapte le développement durable à partir de son propre vocabulaire pourrait remettre en cause l'idée selon laquelle le développement durable pourrait constituer un mode de justification pouvant fonctionner comme faisant du lien, créant un mode particulier de relations entre les acteurs... Par ailleurs, le bilan sociétal pourrait-il fonctionner et avoir un impact social important à partir du moment où il serait perçu comme une certification avec laquelle on pourrait s'afficher dans des instances à définir ?

*Michel Capron* répond d'abord sur le bilan sociétal disant que ses initiateurs ont débattu pour savoir s'il devait déboucher sur une certification. Jusqu'à maintenant il ne fait pas l'objet d'une procédure de certification. Si cette idée devait s'imposer un jour, ce ne serait

pas la substance du résultat de l'évaluation qui permettrait la certification, mais celle-ci serait plutôt attribuée sur la base du suivi d'une procédure (comme pour les certifications environnementales).

Sur la première question, il faut noter que la notion de développement durable n'était pas connue sur le terrain au début de la recherche. Elle a presque été transplantée, et il s'agit d'une notion qui permet d'accéder à des financements et qui mobilise à ce titre. *A posteriori*, peut-on néanmoins la considérer comme une justification ? Probablement, puisqu'on peut considérer que le développement durable donne une justification à un certain nombre d'actions, et la charte de pays va pouvoir « s'habiller » de ce terme. Toutefois, on ne peut certifier que tous les acteurs ayant participé à l'expérimentation aient réellement compris ce qu'était le développement durable... Cela peut conduire à l'avenir à une sorte de référence commune, mais plus en termes symboliques qu'autre chose.

*Juliette Rochman* demande si l'ancrage territorial observé comme critère de développement durable peut être mesuré objectivement, ou si on ne peut l'appréhender qu'à travers le discours des acteurs.

*Michel Capron* confirme que l'ancrage territorial est considéré par les acteurs comme un critère important de développement durable. Il n'y a pas eu cependant de mesure quantitative, puisque le principal outil de recherche était un questionnaire qualitatif. Il faut garder à l'esprit les éléments de contexte de la recherche, en particulier que le terrain est très proche de l'agglomération rennaise par rapport à laquelle le territoire tente de s'affirmer, face à un risque d'absorption accentué par le fait que la plupart des actifs du pays de Brocéliande travaillent dans cette agglomération. Ainsi le pays avait peut-être le choix entre deux politiques : renoncer à son identité et à sa spécificité, en se faisant complètement absorber par le pays rennais ; ou alors mettre l'accent sur son originalité et se forger une identité qui n'est pas si évidente... En effet le pays de Brocéliande n'abrite par exemple qu'une petite partie de la forêt du même nom, et le territoire n'a pas d'unité réelle. Finalement, il se dégage de cette expérimentation la tentative d'affirmation d'une identité différente de celle du pays rennais.

*Issa Sangaré* demande si l'objectif annoncé, à savoir l'amélioration de la performance du territoire en matière de développement durable, a été atteint et quels ont été les résultats obtenus.

*Claire Cartieaux* précise que par rapport à cet objectif, les acteurs participants ont été mis en mouvement. En effet, avec la réalisation du bilan sociétal, ils ont collectivement élaboré avec leurs parties prenantes des axes de progrès en matière de responsabilité sociale des entreprises, et donc de la contribution des entreprises au développement durable. Cependant, même s'il est trop tôt pour affirmer qu'ils ont tenu leurs axes de progrès, le processus collectif d'élaboration de ces axes constitue une forme d'engagement à l'égard des autres partenaires. Une composante essentielle de l'action a été de sensibiliser au développement durable (200 personnes ont été touchées sur le territoire). Les participants ont été individuellement questionnés par rapport à leurs pratiques, et on peut en espérer un changement dans leurs comportements. À l'échelle du territoire, l'élaboration de la deuxième version de la charte (la première avait été réalisée par un cabinet d'études) a également permis de mieux impliquer les acteurs dont certains n'étaient même pas informés de l'existence d'une charte de territoire... Comme il y avait assez peu de choses mises en œuvre avec la première charte, l'évaluation en a été rapide. La charte actuelle est en partie issue du dispositif participatif et on est là plutôt dans une mise en mouvement de performance du territoire en matière de développement durable. C'est le suivi des stratégies émergentes qui pourrait donner des indications plus précises sur les actions concrètes.

*Cyria Emelianoff* remarque qu'il a été dit que peu de propositions avaient nourri la charte, et qu'il était donc difficile de dégager des propositions collectives des sept structures par rapport au projet de la charte. Elle demande pourquoi et où étaient les obstacles. Par ailleurs, qu'a apporté aux acteurs cette expérimentation, non individuellement dans chaque structure, mais collectivement par rapport au travail réalisé ensemble ?

*Claire Cartieaux* confirme que la charte en cours d'élaboration reprend peu de propositions issues du travail, mais l'apport de l'expérimentation n'en est pas moins notable car elle a permis au pays de s'interroger. En effet, il était méconnu, et le travail a fait ressortir que les gens ignoraient ce qu'était un pays ou ce qui s'y faisait, et même ceux qui participaient au conseil de développement avaient du mal à en exprimer clairement le contenu et les actions. Cela leur a permis de questionner leur mode d'organisation, leurs fonctions prospectives ou de services... Là encore il est encore tôt pour faire un bilan concret, mais une évolution est en cours car le mode de fonctionnement n'était pas adapté au territoire. Cependant on peut percevoir l'amorce d'une force de mobilisation collective autour de certains thèmes fédérateurs (prévention santé, alimentation) sur lesquels il y a eu des demandes d'organisation collective de la part de différents participants à l'expérimentation.

*Olivier Zammer* émet quelques remarques complémentaires. D'abord, il faut signaler que les pays bretons sont généralement organisés autour des villes moyennes, et ceux dont ce n'est pas le cas, comme le pays de Brocéliande, se sont retrouvés un peu seuls à devoir s'organiser pour contractualiser avec l'État et la région. Les pays organisés autour de villes moyennes comme Dinan, Brest, Lorient fonctionnent très bien, sont reconnus et mènent beaucoup d'actions. À l'inverse, les pays du centre de la Bretagne organisés sur des références un peu problématiques comme Brocéliande rencontrent plus de difficultés, et des bilans comme ceux de cette recherche peuvent les aider à prendre conscience de la réalité de leurs territoires et de la nécessité de coordonner leurs actions ou de se concerter. Par ailleurs en Bretagne, les chartes de territoire de première génération sont assez pauvres, et s'articulent le plus souvent autour de généralités comme le développement du tourisme, sur lesquelles on peut facilement se mettre d'accord. Avec la deuxième génération de chartes, grâce au vécu et aux études comme celles de cette recherche, les contenus pourront être de meilleure qualité. Enfin, la région a depuis quelques années une réflexion plus globale et plus cohérente sur ce que doivent être les pays, notamment en matière de développement durable. Ceci est un facteur d'évolution positive et la contractualisation contribue à une meilleure prise de conscience - par les personnes et des structures comme les entreprises - de l'importance des pays.

## **La mobilité durable dans les agglomérations périalpines : recherche d'un outil d'appropriation de la problématique par le public**

*Olivier Klein, École nationale des travaux publics de l'État, Laboratoire d'économie des transports (LET), Lyon*

Cette recherche débute. Elle pose pour le moment beaucoup plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Le démarrage de la recherche a été perturbé, car à l'origine le travail devait s'intégrer dans un projet européen plus large de comparaison de différentes villes, de mobilisation de certains acteurs (chercheurs, décideurs, collectivités locales, techniciens, monde associatif), projet qui n'a pas pu aboutir. Il y a donc une réduction sensible des ambitions de la recherche...

La question posée porte sur la gestion de la mobilité urbaine, en partant du constat que les débats autour de la mobilité urbaine sont largement circonscrits entre spécialistes (chercheurs « confinés », élus et techniciens d'agglomération, militants associatifs du transport, etc.), avec assez peu d'interventions du grand public et beaucoup de difficultés à associer celui-ci. Par ailleurs, ce grand public est l'objet d'une perception assez dichotomique puisque, d'un côté, il est vu comme constitué de « grands enfants » sans avis, ayant une vision simpliste des choses et parfois à éduquer, alors que de l'autre il est considéré avec vénération (sondage, suffrage universel, respect de la diversité des comportements, sanction du marché, peur de la rue, etc.). Cette seconde perception a donné lieu au concept d'acceptabilité, à savoir l'idée que les politiques publiques que l'on met en œuvre autour de la mobilité ont comme condition d'existence le fait qu'elles ne suscitent pas de révolte contre elles. Cela a notamment comme conséquence une vision selon laquelle il y a un groupe de penseurs, concepteurs de mise en œuvre de politiques publiques d'un côté, et de l'autre la masse qui accepte ou refuse les actions proposées. La recherche se positionne par rapport à cette vision en essayant de discerner s'il est possible de promouvoir une autre représentation des choses basée sur une expérimentation, s'il est possible de faire émerger des politiques co-construites. Dans cette perspective, une posture pragmatique est adoptée en ce sens que toutes les politiques en question n'ont pas à faire participer tout le monde à leur construction. D'autre part, il n'y a pas de postulat selon lequel ces démarches participatives seraient une exigence nécessaire au développement durable dans le domaine de la mobilité.

La démarche pragmatique consiste à voir si l'équipe de recherche, en tant que producteurs de savoir dans ce domaine de la mobilité, pourrait concevoir un outil utile à l'appropriation d'un certain nombre de problématiques. Elle est aussi fondée sur la volonté de ne pas s'inscrire dans une démarche prescriptive indiquant quelles sont les bonnes pratiques en matière de mobilité ou de citoyenneté. L'ambition est simplement d'essayer de montrer les différents enjeux.

Pour l'équipe, ce travail constitue une mise à l'épreuve, tant de ses recherches et productions (sont-elles intéressantes et pertinentes ?) que de ses membres (ose-t-on les bonnes questions, les bonnes réponses ou reste-t-on coincé dans un milieu déconnecté et qui « tourne en rond », à l'abri de ce que souhaiteraient ou à quoi aspireraient des non spécialistes ?). C'est pourquoi la proposition a intégré une validation de cette appropriation à travers une démarche quantitative (questionnaire et comparaison avec un ou plusieurs groupes témoins) et la mise en place d'outils de mesure, ainsi qu'une démarche qualitative sur la base de séances collectives animées et d'entretiens collectifs pour avoir des retours. Dans ce cadre, il est prévu de créer un site Web pour recueillir les réactions.

Le public cible est constitué des 18-25 ans et l'outil privilégié est le Web, média relativement accessible et assez largement utilisé par le public cible. Il s'agit donc de faire sortir les recherches confinées, et trois recherches du LET ont été choisies à cet effet (une visant à produire

des indicateurs de mobilité durable, une élaborant des scénarios de mobilité durable et une modélisant et prévoyant dans le cadre de scénarios des futurs possibles de la mobilité durable). Il a donc fallu préciser les savoirs acquis, et cela fait apparaître trois « mondes de mobilité urbaine » qui représentent les choix collectifs :

- un monde de la voiture propre, c'est-à-dire une sortie par la technologie (l'idée selon laquelle les problèmes de mobilité pourraient être résolus grâce à la technologie) ;
- un monde de la mobilité payante (péages urbains susceptibles de réduire la mobilité urbaine et ses nuisances) ;
- un monde du juste milieu, celui du contrat politique où on essaie de construire un accord suffisamment large pour arrondir les angles afin d'avancer vers une politique plus vertueuse.

Le jeu de variables est réduit : hommes/femmes, avec trois tranches d'âge (jeunes, adultes, vieux), deux localisations (centre ou périphérie), deux situations sociales (catégories aisées et catégories modestes). Il est prévu également de construire des parcours individuels, de les croiser, de raconter des histoires, afin que le visiteur perçoive quelques éléments de ce qui lui sera présenté.

La question se pose de savoir si cette façon de faire conduit à la production d'une vision simpliste du développement durable ou si cette concision est salutaire et nécessaire pour faciliter l'appropriation des acquis. Le choix a été fait d'élaguer et de simplifier pour écarter tout ce qui concerne le travail intellectuel qui n'intéresse que les chercheurs ou les spécialistes. Il n'est pas sûr que cela réponde complètement aux demandes du public, mais à ce stade on ne peut pas dire grand chose de la validation.

À partir de ce squelette, il convient de jouer le jeu de la mise en scène, en racontant des histoires suffisamment illustratives pour stimuler l'intérêt. Ce choix implique l'abandon du registre rationaliste habituel pour que le site soit attirant et communicatif, tout en maîtrisant le discours. Les exigences de la mise en scène demandent des savoir-faire particuliers, des moyens divers et l'association d'autres cultures professionnelles et techniques différentes de celles de la recherche classique. La partie mesure de l'appropriation sera faite en collaboration avec un laboratoire de psychologie cognitive de Lyon 2, et les moyens sont en partie fournis par l'Institut des sciences de l'homme de Lyon qui met à disposition une plate-forme multimédia et des images virtuelles de la ville de Lyon. Toutefois, les moyens les plus difficiles à mobiliser, parce qu'ils n'existent pas dans le monde de la recherche, sont ceux de la communication (graphisme, scénario, etc.).

La rencontre du public et le fait de susciter son intérêt nécessitent des prétextes ; c'est pourquoi la recherche collabore notamment avec une association de Lyon qui sensibilise aux questions d'environnement urbain ou de participation citoyenne.

Quel retour sur la recherche ? Qui interpelle la recherche, où, quand et comment ? L'empirisme de la recherche conduit essentiellement à l'interpellation par d'autres chercheurs.

En conclusion, la recherche paraît relativement ambiguë, mais elle révèle des ambiguïtés qui tiennent moins à ce travail spécifique qu'à un positionnement général du LET qui est centré sur une recherche sectorielle et l'expertise tout en essayant d'alimenter la recherche académique. Cependant, le LET a des difficultés à aborder des questions politiques, et cette situation transparaît sur la recherche.

## Questions et réponses à propos de l'exposé

*Taoufik Souami* demande si les exemples d'illustration seront liés à des éléments de contexte du territoire et politiques (projets ou choix en cours, en débat et discussion ou objets de conflit) à Lyon. D'autre part, l'hypothèse de recherche inclut-il que les 18-25 ans ont un intérêt latent pour la mobilité durable et qu'il suffit de faire un site sur le sujet pour susciter un débat et un retour, ou serait-il nécessaire d'observer des situations de conflit, de décision mobilisant au-delà d'un cercle de spécialistes et d'avertis ?

*O. Klein* précise que le départ du projet était *a priori* non territorialisé, avec une ambition plus large de conception d'un outil accessible sur Internet. Les choix collectifs présentés le sont en termes très généraux, et l'option privilégiée est de ne pas réellement territorialiser la recherche en l'inscrivant dans des questions vives d'aujourd'hui, notamment parce que le projet vise un horizon assez lointain d'environ vingt ans. Quant à savoir si le thème intéresse les jeunes, il est évident de façon générale que la mobilité fait partie des préoccupations de la jeunesse (accession à l'autonomie), et il n'est pas sûr qu'en choisissant des questions plus vives en matière d'aménagement on suscite plus l'intérêt des jeunes. Dans les réunions publiques de concertation sur les projets d'aménagement, la moyenne d'âge dépasse largement les 25 ans.

*Guillaume Faburel*, remarquant que la recherche est présentée comme une mise à l'épreuve de la production du LET, demande comment le projet s'est construit en interne. Est-ce que le développement durable qui est théoriquement un facteur de réflexion sur des compromis est aussi un facteur d'intégration de problématiques en interne d'une institution comme le LET ?

*O. Klein* répond que le projet a émergé à partir de l'interrogation de quelques chercheurs qui travaillent sur la mobilité durable et qui ont senti la faiblesse du concept d'acceptabilité et de la vision qu'elle porte. Par ailleurs, un intérêt spécifique était porté à la manière dont se construisent et émergent des politiques de transport, ce qui pousse vers l'interrogation des processus participatifs. Toutefois la recherche ne doit pas être perçue comme issue d'une démarche stratégique du LET, mais elle est plutôt liée à un ensemble de démarches individuelles.

*Corinne Larrue* est restée sur sa faim sur la manière de penser le retour concernant les travaux de la recherche. Il lui semble que pour aller jusqu'au bout de l'expérimentation, il faudrait penser également l'intégration de ce qui émergera de l'expérimentation à la recherche, quitte à concevoir des dispositifs spécifiques pour les re-interroger. Il faudrait donc amender la démarche descendante qui est celle de la présentation, pour utiliser la position de recherche afin d'interroger à nouveau ce sur quoi porte la recherche. Ce point mériterait à ce titre un peu plus d'attention.

*O. Klein* indique que le retour au sein du laboratoire est à construire, mais il faut un peu de matière pour mobiliser les autres collègues.

Un *participant* apporte un complément à la dernière intervention. En effet, l'outil qu'est Internet pourrait être mieux utilisé dans l'optique de la recherche ; avec un site collaboratif la remontée de l'information serait facilitée.

*O. Klein* pense qu'une telle option pose la question des moyens.

---

### Table ronde 1 • Le développement durable des territoires en expérimentation

**Guillaume Faburel** travaille sur une recherche intitulée *Vécu environnemental et qualité de vie en région Île-de-France : une approche interdisciplinaire d'évaluation des disparités*. Il s'agit d'observer le vécu environnemental à l'aune d'éléments territoriaux qui ont fait l'objet d'évaluations d'assez longue date que sont les disparités territoriales sous le double angle des ségrégations socio-spatiales et des inégalités environnementales.

La recherche part du constat simple que la manière historique dont on a observé et évalué l'environnement des années durant est héritée de l'ancien modèle de construction de l'action publique, très centralisé et très confiné. Cette façon dite objective d'observer l'environnement - et qui se traduit concrètement par des indicateurs de pression : niveau de bruit par population exposée, taux de dioxyde d'azote par m<sup>3</sup>, dotation d'espaces verts, etc. -, à la fois technique et physicaliste, pourrait être un frein à la construction de politiques territoriales qui tiennent compte des attributs du territoire et de ses différentes fonctions, par la concertation et la recherche de compromis. Est-ce qu'aborder non pas strictement d'une manière physicaliste et technique le rapport que les gens ont à l'environnement, mais plutôt leur ressenti, leur rapport sensoriel et plus largement leur vécu et leurs perceptions, ne serait pas un moyen d'identifier des territoires plus précis qui donneraient à voir différemment des disparités et des ségrégations socio-spatiales de manière à identifier des lieux prioritaires de l'action ? Cela pose la

question, parmi les variables atemporelles ou universelles utilisées, de savoir par exemple si l'environnement constitue un problème de riches ou non à ce jour. Par l'intermédiaire du vécu environnemental est-ce qu'on ne pourrait pas s'interroger sur la manière dont les catégories modestes ressentent l'environnement ?

Il y a un partenariat avec l'IAURIF à l'échelle de l'Île-de-France sur cette question, mais le but n'est pas de couvrir l'ensemble du territoire régional. Il s'agit plutôt d'observer certains sous-espaces qui ont des parcours singuliers : l'urbain diffus ou périurbain, l'urbain dense central et historique, et l'intermédiaire (un urbain densifié surtout à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle). À l'intérieur de chacune de ces trois zones, il est prévu de sélectionner une commune suffisamment vaste pour avoir des situations comparables sur le plan environnemental mais fort différentes sur le plan social. L'objectif est alors de comparer ces vécus et d'essayer de neutraliser un certain nombre de facteurs cadres que sont des dotations environnementales des espaces mais liées à des ressentis forts différents selon l'appartenance sociale et selon des quartiers d'existence.

La proposition est motivée d'abord par le fait que la manière dont on a abordé l'environnement pendant longtemps ne permet pas de révéler des situations qui pourtant suscitent des interrogations par l'entremise du développement durable comme référentiel de l'action



territoriale. La deuxième raison pour s'intéresser au vécu comme objet d'intégration ou de développement durable est qu'il y a au cœur de la rencontre entre le développement durable et la territorialisation de l'action publique la question des indicateurs, et en particulier l'évolution rapide de leur utilité sociopolitique. En effet les indicateurs passent du statut d'instruments de mesure d'un point de vue technique favorisant le respect de normes non locales, alors qu'actuellement ils deviennent moins passifs mais plus « actants », plus dynamiques et traceurs d'une politique territoriale. Dans le cadre du développement durable l'indicateur devient un instrument de légitimation de l'action territoriale. Sa construction devient ainsi un moment clé pour la mise en place locale d'une nouvelle représentation avec l'ensemble des acteurs ainsi que pour discuter des objectifs assignés à l'action publique. Ainsi, d'un instrument de veille, l'indicateur devient un outil de légitimation de l'action territoriale dans la mesure où il s'ouvre à tous les « concernés » dans le cadre de la discussion et du débat : il devient ainsi un facteur d'enrôlement des différentes catégories d'acteurs autour de la table. Dans le même temps, l'indicateur devient facteur d'articulation (entre différentes échelles de temps et d'espaces) et d'intégration (sectorielle). Or le vécu environnemental répond à ces différentes caractéristiques : facteur de légitimation pour l'action publique, facteur d'enrôlement et trépied vers la mise en participation, indicateur d'articulation et d'intégration. La meilleure intégration est celle liée à la cognition individuelle, puisque chacun est amené dans ses actes quotidiens à opérer des transactions sociales et cognitives en fonctions des différents attributs du territoire, des modes de vie, etc. Ainsi, pendant que des chercheurs confinés réfléchissent à la pondération d'un indicateur de bruit ou de pollution atmosphérique, les gens arbitrent par exemple au travers de leur choix résidentiel en fonction d'une ambiance sonore, d'une ambiance olfactive, et donc d'un rapport sensoriel.

L'hypothèse forte est donc que le vécu est un indicateur « nouvelle formule » (plutôt traceur que marqueur) qui s'inscrirait parmi d'autres dans le cadre du développement durable. Cette hypothèse liant vécu environnemental, territorialisation, développement durable et indicateurs provient de quelques retours d'expériences (Hanovre, Barcelone, etc.) qui, au nom de l'action territoriale justifiée et portée par le développement durable, ont essayé progressivement de placer la qualité, le bien-être, la satisfaction comme des facteurs importants de légitimation de la mise en mouvement d'une politique locale de développement durable. Il semble que la force légitimante de ce type d'indicateur soit déterminante.

Ces expériences, même répondant à des politiques dites locales au nom du développement durable, touchent toutes les échelles d'action publique et donc différentes catégories d'acteurs. Ainsi par exemple, au titre de ce qui est requis par ce type de dynamique, c'est-à-dire adapter la logique d'action : si une collectivité locale souhaite mettre en place des indicateurs de satisfaction et de bien-être, il faut *a priori* s'entendre sur le fait que la satisfaction territoriale pourrait devenir un objectif en soi de l'action publique. On en a des exemples intéressants du côté du conseil régional d'Île-de-France, de l'IAURIF ou d'agences d'urbanisme de la même région qui s'interrogent sur les systèmes de valeur et systèmes de représentation attachés à l'environnement. De telles réflexions sont notamment engagées autour de mesurer le bien-être et la qualité de vie, réflexion à un stade préparatoire, mais dont le but du jeu sera une mise à l'épreuve de ce que l'approche technique et physicaliste dite objective livre des territoires. La mesure est toujours présente, mais qu'est-ce que la qualité, qu'est-ce que la satisfaction, quels sont les systèmes de valeurs et les attentes sociales qui peuvent être derrière, à l'échelle régionale ? Il s'agit là d'adapter les objectifs de l'action.

En termes d'adaptabilité des dispositifs et des cadres de l'action, il faut signaler les grandes 21. Ainsi, le cas d'Hanovre depuis 1994 qui

au départ, n'avait pas pensé la satisfaction de la population et des habitants comme indicateur. Toutefois, dans le cadre de la construction politique d'un référentiel développement et notamment pour se positionner par rapport aux autres acteurs historiques du champ tel le Land de Basse-Saxe, la ville a envisagé l'indice de satisfaction comme vecteur de légitimation de la municipalité à porter un certain nombre de projets de quartiers autour du développement durable. Le cas de Barcelone et d'autres villes tendent à montrer que les indicateurs de satisfaction, de bien-être et plus largement de vécu, de représentation sont utiles pour l'adaptabilité des cadres et des dispositifs de l'action publique dans l'objectif du développement durable.

L'adaptabilité des systèmes et des nomenclatures de mesure constitue la cadre d'inscription du projet. Il n'y a pas d'appartenance précise à telle ou telle échelle, mais c'est en fonction aussi des cultures locales et des motivations politiques qu'il peut y avoir à mettre en œuvre ou pas le développement durable. On peut citer à ce titre l'Institut national de la statistique belge qui mène une réflexion et a proposé des indicateurs centrés autour de l'idée de voisinage et de proximité : ainsi ont été élaborés des indices de satisfaction du voisinage d'espaces verts, des indices de satisfaction de la proximité d'ambiances sonores, de la qualité de l'air ou de la propreté. Cet institut décline l'ensemble des champs sectoriels de l'environnement sous l'angle du voisinage, de la proximité et de la satisfaction ; ce travail est réalisé à l'échelle nationale, mais l'institut propose de faire percoler ces données de manière emboîtée pour descendre jusqu'à l'échelle du quartier. On a donc là différentes échelles, le processus est balbutiant et les termes sont culturellement codés : ainsi parlera-t-on plutôt de voisinage en Belgique, de qualité en France (où il y a une histoire de la recherche médicale sur la qualité de vie), mais sous des vocables différents, il y a une entrée en culture politique de la satisfaction qui renvoie à l'idée du vécu. C'est au regard de cette expérience que la proposition a été soumise pour voir si le vécu environnemental pouvait devenir un objet de développement durable sous l'angle des inégalités environnementales.

**Michel Teule** présente son projet de recherche<sup>1</sup> sur les territoires d'habitat diffus, dont le propos est d'interroger la problématique de la préservation et du développement de la qualité environnementale des secteurs d'habitat diffus dans le contexte de l'étalement urbain. Dans le cadre de la discussion, le propos est centré autour de la question suivante : quand les politiques se saisissent du développement durable, en quoi l'expérimentation s'impose-t-elle ? Par rapport à cette problématique, le travail met en place des expérimentations avec des communes de la région PACA dans différents secteurs, après des études sur la question foncière de l'impact au niveau des politiques communales des secteurs d'habitat diffus. En partant du principe qu'on est souvent dans des zones de conflit au niveau local (entre voisins, entre habitants et pouvoir politique local, entre modes de vie et développement durable ou qualité environnementale), ce qui fait consensus est le terme de développement durable ou de qualité environnementale. En effet, c'est sur cette thématique que les élus peuvent alerter, mobiliser leurs administrés sur la préservation de la qualité de leur environnement ; ainsi propose-t-on de mettre en place un processus d'expérimentation élus/habitants/techniciens autour de la question de la préservation, de partir de la question du risque de perte de qualité, pour poser un certain nombre de problématiques et de les encadrer.

La première raison d'un besoin d'expérimentation sur ces questions est que l'on doit établir des références de politiques publiques qui marchent et qui soient capables d'entraîner et de diffuser auprès d'autres collectivités.

<sup>1</sup> « Développement durable et ville durable : le rôle du management de projet d'un grand chantier urbain dans l'amélioration de l'efficacité des politiques territoriales », CERFISE.

Le développement durable, si on veut le prendre comme concept ou un nouveau paradigme du développement local, est fondamentalement réformateur dans la mesure où il impose de prévoir, d'organiser et de réaliser des politiques d'une façon complexe, transversale voire totalisante. Ainsi l'hypothèse est que l'inscription d'une politique locale dans le développement durable impose de mettre en place et en œuvre une stratégie de gouvernance et non de simples politiques sectorielles. Or en tant que paradigme et force organisatrice, le développement durable n'est pas encore la chose la mieux partagée, y compris là où il est sensé être mis en place et là où le discours sur le développement durable existe. De la gestion des déchets à l'établissement de nouvelles règles d'urbanisme, le concept impose de penser et de réaliser des changements de pratiques, d'habitudes et de comportements aussi bien dans les univers professionnels que domestiques, tant dans les manières de travailler de la part des techniciens et des élus mais aussi dans la vie quotidienne de chacun. Or c'est là que tout peut se gagner ou se perdre, car en matière de développement durable et de changement de comportement, rien ne se décrète : il faut entraîner l'adhésion.

C'est avec ce principe abordant la question de l'amélioration et de la gestion ou prévention des risques en secteurs d'habitat diffus qu'il a été proposé à des communes de mettre en place des processus de discussion entre élus, habitants et techniciens. Dans ce cadre, le travail se saisit des outils du management environnemental qui ont été mis en œuvre dans d'autres circonstances, bien qu'ils soient prévus à l'origine pour des entreprises. Cela a notamment donné lieu à l'établissement d'un plan d'environnement communal par l'ADEME, transposition du système de management environnemental prévu pour les entreprises aux collectivités locales. Un tel plan est un outil assez lourd et difficile, car le système de management environnemental dont il s'inspire est destiné à mobiliser l'ensemble de l'entreprise, des dirigeants aux exécutants dans la qualité environnementale, dans le but de conduire à la certification de l'entreprise. Mais le plan d'environnement communal est plus complexe, car il n'y a pas d'unité d'action comme dans une entreprise. Le système de management environnemental comporte un tableau environnemental qui permet de faire l'inventaire des risques, celui des éléments de la qualité environnementale et qui constitue un outil dynamique d'évaluation de la qualité environnementale et de son évolution. À partir d'un diagnostic partagé entre élus, habitants et techniciens, un tel outil permet de déterminer conjointement les objectifs de développement dans le respect de la qualité environnementale, et donc de choisir des actions. Ainsi, même si le politique reste décideur, on est dans une démarche d'élaboration d'une stratégie locale pour le développement de la qualité environnementale.

À partir d'une approche globale, l'intérêt est de créer à partir de ces démarches des références, et de travailler pour cela avec des communes volontaires en considérant que ce principe de volontariat facilite la mobilisation autour du développement durable et que par ailleurs cela facilitera la création de quelques références diffusables.

**Bruno Villalba** s'intéresse à l'appropriation du développement durable par les acteurs locaux, notamment ceux travaillant dans les centres sociaux. Il s'agit d'une enquête financée par l'ACI du ministère de la Recherche qui a fait l'objet d'un site Internet où l'on peut accéder aux différentes informations, contacts, articles...

L'hypothèse de départ est d'analyser les procédures d'institutionnalisation du développement durable, c'est-à-dire de comprendre comment s'opère la modification des pratiques professionnelles des acteurs étudiés. L'objet n'est donc pas le discours (savoir ce que c'est), mais plutôt comment le développement durable se met en place.

Dans la réflexion sur l'appropriation, il a paru intéressant de se focaliser

d'abord sur les stratégies de diffusion : qui sont ceux qui diffusent cette notion, comment les acteurs locaux la rencontrent ; les stratégies d'appropriation au sein des espaces cognitifs (la manière dont chaque acteur appréhende cette notion par rapport à ses propres connaissances, savoirs et savoir-faire antérieurs, etc.) ; la professionnalisation : une fois que le développement durable n'est plus simplement un discours, il s'agit d'un discours en acte, d'un discours performatif et devient une procédure qui se standardise. C'est cette dernière thématique qui intéresse particulièrement la recherche. L'hypothèse générale est que l'on vit actuellement la période de standardisation du développement durable, mais de standardisation réduite, car portant essentiellement sur les thématiques environnementales qui sont les plus faciles à appréhender, traiter et évaluer ; sur les questions sociales, on se trouve face à de nombreuses difficultés. L'approche est interdisciplinaire, avec la collaboration du réseau développement durable.

Sur la fédération des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais, il apparaît que la question du développement durable n'intéresse pas tout le monde, alors qu'en général on a tendance à considérer comme allant de soi que tous auraient un intérêt particulier (instrumental ou anthropologique) à se tourner vers cette notion. Les centres sociaux considèrent qu'ils sont là pour maintenir l'identité des individus ; on est donc là dans l'urgence, sur l'idée d'une éducation populaire pour valoriser l'individu et l'aider à exprimer les valeurs qu'il a en soi, ce qu'il est malgré les difficultés sociales, etc.

La réflexion sur la précarité conduit à caractériser celle-ci comme un état où l'on n'a pas le choix (sur leur développement, leur rapport affectif, esthétique, etc.). Les précaires sont exclus, pour des tas de raisons, de la possibilité d'opérer et d'évaluer un choix. D'autre part, les précaires apparaissent comme des experts de la pénurie : ils savent ce que c'est que de ne pas avoir, d'être privés de mobilité, du plaisir de la consommation, des loisirs, de la culture... ; on est donc là en dehors des modèles valorisés dans la matinée où l'on s'intéresse à ceux qui peuvent faire des choix et ont des moyens économiques et culturels de se mettre en cohérence avec ces choix. Étant donné la difficulté d'un dialogue universitaire avec ce type de public sur leurs attentes par rapport au développement durable, la solution a été de s'adresser aux intermédiaires des centres sociaux (directeurs, animateurs, fédérateurs) pour savoir ce qu'ils pensent de cette notion par rapport à leur public. La première caractéristique qui en ressort est qu'ils ne s'intéressent pas à cette notion, parce qu'ils ont d'autres priorités (recherche de financements pour les structures et les actions) et ne souhaitent pas compliquer leur tâche avec des discours extérieurs à leur réalité. Ensuite, ils estiment que même si la notion pourrait être intéressante, elle est difficilement transposable à leur quotidien. Par contre du côté du personnel d'encadrement, on note une indifférence bienveillante, car il y a des proximités étonnantes dans les façons de faire :

- les centres sociaux sont des professionnels de la participation, ils ont donc une longueur d'avance sur les pratiques du développement durable (associer le public, susciter la parole, etc.) ;

- on note également une proximité sur certains segments théoriques comme l'équité intra-générationnelle, un intérêt relatif à la nature, l'insertion économique par le biais de l'économie sociale et solidaire (le public n'est pas compétitif sur le plan économique).

Sur l'appropriation, pourquoi faire du développement durable ? Malgré les difficultés, les centres sociaux pourraient avoir intérêt à s'orienter vers une réflexion sur le développement durable. Il s'agit de concilier le développement social local qui est la priorité politique des centres sociaux avec cette notion de la durabilité pour aboutir au développement social local « durable ». Dans l'état actuel des travaux, faire du développement durable a comme première priorité de contribuer à redéfinir le projet des centres sociaux qui sont en

crise financière et structurelle (problèmes de fonctionnement) ; ils ont des problèmes sur ce qu'ils sont comme qu'acteurs sociaux car ils font plus d'assistantat que de propositions pour un développement réel. À ce titre, le développement social durable permettrait de repolitiser le projet des centres sociaux, redonner un sens au fait de maintenir un travail avec leur public qui ne peut pas s'intégrer en l'état à la société. Par ailleurs, il peut permettre de construire de nouvelles négociations avec les partenaires (conseil régional, conseils généraux, CAF, mairies) et le développement durable offre donc une nouvelle opportunité de financements sur une durée plus importante. Enfin, sur le registre de l'utopie, certains directeurs sociaux souhaitent que le développement durable permette de renforcer l'autonomie des sujets, pour qu'ils puissent s'émanciper par rapport à « la société du spectacle » et s'échapper de cette pression à la conformité de l'ordre de la consommation, de la mobilité, de la culture... Dans ce cadre, le développement durable pourrait ainsi faciliter la valorisation d'autres valeurs. On a là une vision complètement différente de celle qui est communément répandue.

**Jacques Pouyé** intervient sur l'appui aux acteurs et à l'expérimentation de la part d'une structure : la DIREN Île-de-France, qui traite traditionnellement des questions d'eau (inondations et gestion des milieux aquatiques), d'espaces et d'espèces. L'économie de l'environnement s'occupe des rapports entre la sphère de l'environnement appréhendée sous la forme des ressources naturelles ou des pollutions et nuisances, et la production socio-économique. L'environnement est une composante du développement durable. Les DIREN sont chargées de promouvoir le développement durable depuis l'adoption de la Stratégie nationale du développement durable, avec deux objectifs : faire de l'environnement un facteur de production et intégrer l'environnement aux autres politiques publiques. Ce qui est assez classique puisqu'il s'agit de favoriser une démarche de projet (mobilisation des acteurs, avec la participation de la population comme garantie de pérennité). Dans la mesure où le système de gestion de l'environnement est décentralisé, l'expérimentation et la démonstration sont fondamentales pour produire des références et provoquer un minimum d'imitation de la part des différents autres acteurs publics.

Ce service, créé en 1992, est « entré » dans le développement durable par les chartes d'écologie urbaine ou chartes pour l'environnement. Cette expérience s'est développée en Île-de-France, avec quelques principes comme le fait de s'intéresser à l'échelle intercommunale ou de croiser différentes échelles d'intervention (communale et intercommunale). La DIREN suit également les expérimentations des appels à projet du ministère de l'écologie qui sont articulés autour des outils et démarches en vue de la réalisation des agendas 21.

Une méthode de travail mise en place systématiquement à la DIREN Île-de-France part du constat que l'environnement n'est qu'une des composantes du développement durable, que sa gestion est

assurée par un nombre considérable d'institutions entre les niveaux national, régional et local, et que par conséquent la seule solution pour essayer de mettre en lumière les actions dans ce domaine de manière globale et coordonnée est de s'organiser en collectifs inter-administratifs (ou réseaux). Une telle modalité d'organisation permet d'avoir progressivement des langages communs entre des structures à vocation technique comme l'ADEME et d'autres qui se consacrent plus aux questions d'organisation territoriale comme la DIREN. Celle-ci s'appuie ainsi sur trois réseaux :

- Territoires Environnement Emploi (TEE) dont la fonction est de définir les métiers de l'environnement et du développement durable, de voir dans quelles conditions on peut faire reconnaître ces métiers et d'influer sur les processus de formation (en Île-de-France, il y a 2000 à 3000 diplômés dans le domaine de la ville et de l'environnement pour seulement 150 postes chaque année) ;
- le TEDDIF (Territoire environnement et développement durable en IDF), créé pour favoriser la diffusion du développement durable dans les projets de territoire franciliens, avec la collaboration de la DIREN, du conseil régional, de l'agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies, de l'ADEME ;
- le réseau d'économie sociale et environnementale (RESE) qui appuie les 60-70 entreprises d'insertion par l'environnement qui existent en Île-de-France, en favorisant les échanges entre elles, la circulation de l'information, en apportant des éléments de méthodologie de suivi avec notamment le développement d'un outil d'autoévaluation des opérations en termes de développement durable (accessible sur le site de la DIREN : [www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr](http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr)).

Un exemple d'expérimentation est une opération menée par l'association Espaces qui a pour objet l'insertion sociale par l'écologie dans le Val de Seine. L'association engage notamment des campagnes d'entretien des berges de la Seine sur l'île Saint-Germain à Issy-les-Moulineaux. Elle a été dès le départ soutenue par la DIREN, notamment pour voir si les techniques écologiques pouvaient être adaptées au milieu urbain et pour maintenir des berges avec des méthodes innovantes. L'association Espaces a été lauréate de l'appel à projets du MEDD car elle veut se doter d'un agenda 21 territorial, ce qui constitue une innovation majeure. Cette expérimentation vise fondamentalement à montrer quelle est la dimension sociale du développement durable, et à décrire quelle est la question sociale et comment elle se pose dans cette zone de restructuration urbaine qu'est le Val de Seine (avec une des plus grosses opérations d'Île-de-France : l'île Séguin à Boulogne-Billancourt et le réaménagement des berges de Seine à la place des anciennes usines Renault). L'objet de l'agenda 21 proposé est d'examiner l'ensemble des potentialités de ces lieux dans cette période de développement immobilier très fort, et aussi quelles seront les opportunités pour un vrai travail écologique sur l'espace. En cela, il s'agit donc d'une expérimentation intéressante à suivre.

## Débat

*Cyria Emelianoff* introduit le débat en remarquant que l'ensemble des interventions a mis en évidence l'articulation difficile entre questions sociales et questions écologiques.

*Patrice Melé* demande si le monde utopique dont il a été question serait celui dans lequel les gens auraient un vécu environnemental certifié par des indicateurs de qualité environnementale, eux-mêmes intégrés dans une politique de l'environnement allant jusqu'au bout de sa saisie du territoire et des personnes. Par ailleurs, la non-conflictualité est-elle un critère de qualité environnementale ou de vécu environnemental ?

G. Faburel pense qu'un des fossés de l'action environnementale classique a été d'envisager sa normalisation. Envisager le vécu environnemental sous l'angle de la certification serait rapprocher deux temps de l'action publique qui paraissent difficilement compatibles. C'est pourquoi la solution de certification du vécu environnemental en passant sous les fourches caudines d'indicateurs n'est pas souhaitable ; les indicateurs dont il est question et qui pourraient être proposés dans l'arène tels le vécu ont pour justification première

l'enrôlement et la légitimation. Dans ce cadre, les résultats ne sont pas prévisibles à l'entrée du processus, alors que la posture normative disposait par exemple qu'à tel niveau de bruit on avait tant de personnes gênées (et que cela représentait les publics dont on pouvait se réclamer pour engager une action elle-même normative). Ainsi l'indicateur de vécu n'est pas certifié car il s'agit d'une construction.

Sur la conflictualité, à partir du moment où l'on considère que l'indicateur est une épreuve sociale et donc un moment de construction des objectifs, il y a aussi débat et contradiction ; et donc le conflit devient lui-même l'épreuve et l'indicateur peut s'appuyer sur le conflit et la contradiction pour se construire plus collectivement. L'indicateur n'est pas là pour se substituer au conflit et à sa productivité sociale ou professionnelle, mais il doit plus proposer un temps d'épreuve durant lequel les différentes parties concernées seraient amenées à envisager des objectifs de développement durable. L'indicateur ne doit pas alors être vu comme une boîte qui enferme, mais plutôt comme une justification à laquelle la conflictualité apporte indéniablement ; il n'y a pas de volonté de substituer l'un à l'autre.

*Claire Parin* se demande comment on peut mettre en place des indicateurs de vécu pour définir des attentes sociales, sachant que le vécu, le ressenti, la perception sont des éléments complètement conditionnés par les facteurs culturels. Or les quartiers observés les plus touchés par la ségrégation socio-spatiale dans le cadre de la recherche sont des espaces multiculturels dans leur formation ; comment résout-on cette contradiction ?

*G. Faburel* signale que dans le cadre d'une expérimentation, il ne peut pas fournir de réponse précise à cette interrogation *a priori*. Toutefois, il faut signaler qu'il y a des utopies en toile de fond à la recherche, parmi lesquelles l'idée de la valeur ajoutée du vécu environnemental en matière d'inégalités sociales ou du conditionnement de la construction socioculturelle d'un vécu environnemental. En effet, sur le rapport à l'environnement, celui-ci est de moins en moins un bien de luxe : le conditionnement social du rapport à l'environnement est de moins en moins visible, dans la mesure où les populations modestes ont aussi un rapport sensible à l'environnement. Quant à sa manifestation, c'est-à-dire l'aptitude sociale à prendre la parole, il est notable que les débats publics sont beaucoup plus inégalitaires qu'on ne le fait croire : dans tous les dispositifs de concertation, certaines catégories d'âge et d'appartenance sociale sont surreprésentées. Or l'intérêt du vécu environnemental serait justement de révéler cet état de fait qui est un élément fort de la société actuelle, à savoir qu'il n'y a pas d'étanchéité et de segmentation sociale aussi fortes dans le rapport à l'environnement. Néanmoins, la question soulevée est déterminante d'un point de vue méthodologique : dans l'état actuel de la réflexion, il n'est pas sûr en effet que le choix porte sur des quartiers multiculturels en raison justement des problèmes inhérents. La ségrégation socio-spatiale n'est pas dans les catégories de nomenclature classiques, cette ségrégation dans les quartiers dits ségrégués n'est pas uniquement sur des critères de multiculturalité. Il sera envisagé de choisir plutôt des quartiers monoculturels, et seront alors privilégiés l'appartenance sociale et le caractère modeste des revenus moyens, plus que la multi-appartenance culturelle. Cependant, ce dernier élément a été intégré comme critère de choix, et il faudra le suivre à l'épreuve...

*Cyria Emélianoff* demande si le ressenti sera appréhendé uniquement par la parole ou aussi en observant les pratiques (comme celles d'évitement par exemple, ou encore les ressentis de souffrance sous des formes non verbales).

*G. Faburel* précise que le recueil de la parole sera le mode privilégié pour cette appréhension, car il semble que par nombre de pratiques, le conditionnement social, la faisabilité sociale d'un certain nombre de pratiques joue beaucoup plus que ce qu'on pourrait envisager d'explorer au travers de la parole. Le ressenti sera prioritairement appréhendé par dispositifs d'enquête (ouverts ou semi ouverts) et, pour les pratiques, on privilégiera la question des choix résidentiels (même si ceux-ci sont contraints économiquement) : les choix résidentiels seront une épreuve du discours qui aura été livré par la phase d'enquête.

Il faut composer avec des éléments ou différents types d'objets qui puisent dans des représentations en mouvement et des pratiques plutôt segmentées qui prennent place à différentes étapes de cycles de vie et qui renvoient beaucoup à des conditions dites objectives d'existence. Il faut arriver à conjuguer les deux et voir si on ne peut pas mettre les unes à l'épreuve des autres.

Un *participant* demande si l'équipe de recherche comporte un ethnologue par exemple.

*G. Faburel* précise que l'équipe est composée d'économistes (pour la question des disparités et l'entrée inégalitaire du rapport à l'environnement), de géographes sociaux (pour le rapport à l'espace et les pratiques qui puisent beaucoup dans une écologie urbaine), de représentants de la psychologie cognitive (pour le rapport ressenti à l'environnement et les méthodes afférentes). Cependant, il sera peut-être nécessaire d'avoir des regards complémentaires sur certains quartiers qui auront été identifiés ; mais à l'étape actuelle de la recherche (élaboration de la grille de critères à appliquer), ce genre de questions ne se pose pas encore.

*Corinne Larrue* s'interroge sur le choix des centres sociaux dans le cadre d'une expérimentation dans le Nord-Pas-de-Calais. En effet, il s'agit là presque d'un idéal-type de proximité potentielle avec les pratiques du développement durable, alors que les centres d'hébergement présentent une plus grande précarité que les centres sociaux, avec des fonctionnements beaucoup moins participatifs et plus contraints.

De façon générale pour tous les intervenants, quelles sont les raisons profondes des choix des thématiques et objets de recherche ? Qu'est-ce que ces choix peuvent entraîner dans les interprétations sur ces expérimentations ?

*B. Villalba* signale qu'au sein de son équipe de recherche, en utilisant la même grille d'analyse, certains travaillent sur les collectivités territoriales, d'autres sur les entreprises, et d'autres encore sur les groupes politiques qui refusent la logique du développement durable. Concernant la recherche présentée ici, c'est plutôt un concours de circonstances qui a amené à cette expérimentation : suite à une intervention sur le développement durable dans un congrès en 2003, des échanges ont abouti à une proposition de collaboration dans le cadre de projets alors en cours. Cependant un tel choix peut aussi se justifier par le fait que la question sociale reste le parent pauvre de

la réflexion sur le développement durable, notamment sur le plan empirique où l'on demeure sur une approche normative (aller expliquer ce qu'est le développement durable aux pauvres qui, comprenant leur intérêt, s'y mettront). Or une telle approche n'est pas satisfaisante et il paraissait intéressant de renverser la logique. L'intérêt des centres sociaux est multiple : il y en a 140 dans le Nord-Pas-de-Calais, qui touchent environ 150 000 personnes, avec des publics que l'on peut retrouver dans des centres d'hébergement d'urgence par exemple, avec une population mixte et multiculturelle, pas nécessairement en précarité, souvent intergénérationnelle. Avec le travail spécifique sur l'histoire de chaque centre social étudié, on se rend compte que leurs rapports à la précarité sont toujours différents. Cela donne un échantillon intéressant des représentations.

*M. Teule* précise que sa proposition portait d'une interrogation sur les enjeux qui se jouent sur ces territoires d'habitat diffus dans les périphéries des grandes villes. Ces territoires sont en effet placés souvent dans le discours politique local, départemental ou régional comme des espaces à enjeux, et perçus comme bloquant le développement foncier de l'espace local (agglomération ou région). Au départ, dans une autre recherche, cette vision et cette appréciation portées sur ces territoires d'habitat diffus ont été questionnées ; la réalité de ces espaces ne semble pas devoir être analysée partout et tout le temps, de la même manière. Les solutions à y mettre en place ne sont pas systématiquement les mêmes. Par exemple, en termes d'équipements liés à la question de l'eau et de l'assainissement, la logique technique dominante bien pensante voudrait mettre du réseau partout, mais une telle solution n'est pas toujours adaptée (coût, fuites, etc.) et génère de l'urbanisation. Il n'y a pas toujours des réponses évidentes et en allant voir au-delà de l'expérimentation elle-même sur chacun des sites cet aspect des choses, l'idée est aussi d'approcher les questions techniques et la diversité des réponses possibles. C'est la raison pour laquelle les territoires observés doivent être suffisamment contrastés et différents pour mettre en valeur le fait que le développement durable, ce ne sont pas des solutions techniques uniques à chaque fois, mais que celles-ci doivent être choisies en fonction du contexte.

*Cyria Emélianoff* constate que deux messages opposés ont été donnés à cette table ronde : d'un côté, on a l'impression que le développement durable ouvre la voie à une pluralisation des solutions, particulièrement claire sur le territoire européen pour les pratiques qui arrivent à percer, alors que de l'autre, Bruno Villalba note une pression vers la standardisation du développement durable. Ces deux mouvements semblent concomitants, mais que peut-on dire de cette situation d'expérimentations versus standardisation ?

Pour *B. Villalba*, l'expérimentation est aussi dans la méthodologie utilisée pour aboutir à un résultat. Sur les quatre acteurs étudiés dans la recherche, il y a une grande inventivité sur les méthodes utilisées pour s'approprier le développement durable. La standardisation évoquée porte essentiellement sur la hiérarchisation opérée dans les priorités attribuées au développement durable. En effet, si en théorie le développement concilie économie, social et environnement, avec une bonne couche de gouvernance, en travaillant sur les acteurs économiques la hiérarchie est facilement visible. Dans le cas des collectivités territoriales, la priorité est donnée au développement économique local : les éventuels dommages pour l'environnement sont alors gérés d'un point de vue technique. D'un point de vue social, les agendas 21 des conseils généraux, qui sont chargés en priorité de l'action sociale, sortent les uns après les autres : il est intéressant de noter que la question sociale est plus un élément d'accompagnement des autres thématiques dans ces agendas... Il n'y a pas de remise en cause du schéma classique du développement qui passe par la croissance qui crée des emplois, etc. La standardisation évoquée est plus un effet de domestication de ce qui pourrait apparaître en fin de compte comme un concept utopique, pour le ramener et le réinsérer dans une logique classique qui ne semble pas toujours satisfaisante.

*Lionel Charles* pense que cette situation a été observée également dans le cas de l'environnement, où l'on a aussi eu une captation par les pouvoirs publics et par les institutions. Il semble qu'il y ait là un problème de sédimentation institutionnelle propre à toute mise en œuvre collective structurée par un ensemble d'institutions, et qui est difficile à éviter.

*B. Villalba* remarque qu'il y a une différence sensible entre le développement durable et la thématique environnementale telle qu'elle émerge dans les années 1970 : d'une part on avait un élément séparé en tant que paquet distinct (l'environnement), d'autre part une dynamique évolutive multidimensionnelle, et pas seulement faire évoluer l'environnement par rapport aux priorités des politiques publiques. Il est évident que cette dynamique est complexe à mettre en place.

*L. Charles* suppose que les choses n'ont pas beaucoup évolué sur ce plan. Il y a effectivement en ce qui concerne le développement durable une dimension utopique qui n'était pas la dimension environnementale. Le développement durable implique l'idée d'une appropriation possible, alors que ce qu'indiquait au contraire l'environnement, c'était l'impossibilité d'une appropriation (l'extériorité et l'externalité, etc.).

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE NOUVELLE UTOPIE POUR LES TERRITOIRES ?

Séance introduite et animée par **Olivier Soubeyran**, Institut de géographie alpine, Grenoble

Olivier Soubeyran introduit la séance, en partant du caractère ambigu de la formulation de son intitulé. En effet, suivant la façon de répondre à l'interrogation suscitée, on pourrait conclure de deux façons différentes : soit que « la bulle » du développement durable aurait éclaté en tant qu'utopie ; soit au contraire que cette notion, tendant à devenir une utopie, constituerait ainsi un lieu réflexif absolument nécessaire après une quinzaine d'années d'expérimentation. Même si les deux hypothèses coexistent, il est souhaitable d'orienter les débats en fonction de la seconde vision. On peut proposer quelques observations ou réflexions.

D'abord, le développement durable est apparu comme utopie : ainsi, lors de l'exposé des motifs de la LOADDT, il s'agissait de proposer une vision radicalement différente de l'aménagement du territoire, alors que la promotion d'une vision radicalement différente a comme conséquence que les résultats soient peu audibles (en raison de l'inertie des institutions, des pratiques, des théories, etc.). Les pratiques ont oscillé entre la percolation et le recyclage (Lascombes). Le défi est considérable, dans la mesure où à ses débuts (il y a une quinzaine d'années), on ignorait ce qu'était le développement durable et donc il ne pouvait pas être une utopie. Par contre, cette période d'expériences, de mises à l'épreuve de quelque chose de flou, amène à se demander ce que l'on peut tirer de cette notion.

On peut considérer que l'idée d'utopie est à la fois revendiquée et dénigrée en aménagement, tout comme l'idéologie. Pour naviguer entre ces deux pôles, on peut établir une sorte de gradation entre trois étapes classiques liées à des échelles de temps différentes : ce qui est audible ou pas, ce qui est crédible ou pas, ce qui est réalisable ou pas. Le problème majeur est que ce qui est audible pour un public donné ne l'est pas nécessairement pour un autre, mais qu'il peut malgré tout être réalisable. Quand on ne comprend pas ce qu'on fait, quand on ne sait pas ce qu'on fait, mais qu'on le réalise, cela peut être de l'ethnocentrisme ou du recyclage. La question qui se pose est alors : par quoi veut-on vérifier qu'une utopie est valide (le côté réalisable, l'aspect crédible, etc.) ? Cela touche des acteurs ou des rapports au temps complètement différents. On peut imaginer qu'il y a des formes de pensée de l'aménagement où il s'agit de légitimer des choses qui au départ ne sont pas audibles, en travaillant uniquement sur la sphère de l'audible ; ou alors de penser de l'audible au crédible puis du crédible au réalisable. Ainsi, dans le fond, on pourrait réaliser une matrice entre, d'une part, audible/crédible/réalisable, et d'autre part, non audible/non crédible/non réalisable ; cela permettrait de voir comment se situent les acteurs, comment se situent les expériences, et sur quoi est-ce qu'ils travaillent pour rendre une utopie légitime, acceptable.

Par ailleurs, l'idée du développement durable comme utopie peut être dénigrée sous différents modes ou registres. Parmi ceux-ci, il y a l'accusation d'effet de mode, ou le fait que la notion est tellement revendiquée par toutes sortes d'institutions ou de politiques qu'elle noie et démobilitise, ou encore que cette thématique du développement durable a une fonction idéologique destinée à travestir la réalité inverse (mondialisation, déréglementation, etc.). On est donc face à des registres dispersés qui coexistent et parmi lesquels le développement durable doit faire son chemin. Si on veut voir la situation d'une utopie en matière de développement durable ou d'aménagement, on peut distinguer trois catégories classiques :

- celle qui considère que l'utopie n'a pas de lieu d'application (audibilité et crédibilité) ;
- celle qui considère qu'une expérience d'aménagement faite au nom du développement durable, en essayant de rassembler et de mettre en cohérence des initiatives et des idées peut-être dominées jusque-là, peut constituer un « territoire de l'ailleurs » à partir duquel on peut exercer une fonction critique. L'idée n'est pas alors nécessairement de faire du développement durable, mais de fabriquer des lieux d'extra-territorialité permettant de produire un discours critique sur l'existant (par exemple la naissance des parcs régionaux en 1967) ;
- enfin, il y a l'idée que l'utopie - contrairement aux deux catégories précédentes - c'est ce qu'on peut appliquer n'importe où et qui n'a donc pas de lieu précis (cf. l'ère moderne, qui produit du territoire capable de rentrer en relation aléatoire avec le milieu). À ce titre, au nom de l'ingérence écologique et du développement durable, on peut produire des principes d'organisation du territoire aptes à intervenir n'importe où.

Une utopie se présente généralement comme un système complètement bouclé, et souvent sous la forme de l'isolement (une île) et qui est plaquée, où la durée, le temps, la corrosion ne peuvent pas exister d'une certaine manière. Or précisément, quand on fait appel à l'expérimentation dans un milieu socio-économique, culturel, qui n'est pas fait pour la recevoir immédiatement, cette notion d'isolement apparaît très utile. Il faudrait certainement favoriser et multiplier les expériences de développement durable où l'isolement joue un rôle, c'est-à-dire où l'on puisse faire comme si on pouvait agir sans conséquences. En effet, il faut éviter de se mettre d'emblée dans des situations d'échec, dans lesquelles les contextes conduisent très rapidement à pervertir, subvertir, corroder ou utiliser dans n'importe quel sens, l'idée de développement durable. Il faut alors plutôt repérer des situations d'isolement, et donc des contextes où on puisse faire comme si on pouvait agir dans un monde sans conséquence.

Cela est en totale contradiction avec l'intérêt même du développement durable qui repose sur le principe inverse, mais il y a une différence importante à établir entre développement durable des territoires et expérimentations liées par exemple à des éco-quartiers, ou de micro-expérimentations dans lesquelles il est toujours possible d'isoler un objet d'un certain contexte pour voir que les effets non intentionnels, les problèmes que posent globalement le développement durable... se posent ailleurs, mais pas dans une situation où l'on joue sur l'amnésie ou l'anesthésie. Une telle démarche d'expérimentation conduit peut-être à prendre conscience des conséquences de ses actes, mais on s'arrange pour les rendre sans portée. Ceci rentre évidemment en totale contradiction avec le fait de militer pour des expériences en état d'isolement, mais parler de développement durable des territoires est une situation intermédiaire. Dans ce cas, l'échelle n'est pas celle du « micro » et l'on n'est pas non plus dans du « mondial », mais on est obligé de tenir compte, dans une certaine échelle d'espace, des conséquences non intentionnelles, du fait que, très souvent en aménagement, on résout un problème en le déplaçant ailleurs, ce qui rend intéressante et difficilement opérationnelle la question du développement durable des territoires.

Qu'est-ce qui ferait parler du développement durable comme une utopie au sens négatif, et donc quelque chose qui ne puisse pas être pensé, agi ou fabriqué ? Dans la pensée planificatrice, on est habitué avec l'idée de maîtrise, qu'il y a de l'action volontaire qui est non seulement intentionnelle, mais avec des effets intentionnels. Dans ce cadre, on pense que les situations désirées doivent pouvoir l'être volontairement, et il faut alors décider une façon d'agir qui puisse nous permettre de respecter ce schéma de pensée.

Or il y a des écrits (cf. Jon Elster notamment) qui montrent que des situations de planification désirées ne peuvent pas se produire précisément parce qu'elles sont désirées. Elster parle ainsi d'une situation rêvée mais impossible à construire : « vouloir ce qui ne peut être voulu », ce qui est un constat d'utopie. Il donne un exemple intéressant pour les problématiques d'adhésion au développement durable, en s'inspirant de Tocqueville à propos de la démocratie : les avantages réels de la démocratie sont des avantages secondaires, qui ne peuvent être voulus implicitement, c'est-à-dire des effets non intentionnels qui échappent à la planification. Et si on devait expliciter ces avantages non intentionnels réels de la démocratie à des gens qui devaient y adhérer, non seulement ils n'y adhéreraient pas, mais en plus les avantages en question ne se produiraient pas. Il y a ainsi une sorte de découplage entre ce qui peut faire adhérer quelqu'un à un système et les avantages réels qui ne sont que secondaires et qui ne peuvent pas être intentionnellement voulus. Il y a là matière à réflexion pour les rapports entre utopie et développement durable.

Elster développe par ailleurs l'idée de savoir qu'on est faible (cf. l'histoire d'Ulysse et des sirènes). En effet, on peut vouloir quelque chose et savoir qu'on ne va pas y résister : il faut donc prévoir soit des garde-fous, soit des conditions pour que... Il ne s'agit donc pas de planification directe mais de méta-conditions de la planification, car sachant notre faiblesse, et sachant que nous ne résisterons pas aux décisions prises sur le long terme, que pouvons-nous faire ? Il y a là des recoupements avec ce qui permet au développement durable d'être façonné et pratiqué par bricolage : ce ne sont pas des actions volontaires, mais probablement des méta-conditions comme dans le cas de ces situations sociales qui, une fois voulues implicitement, ne peuvent plus être produites. Comment peut-on s'y prendre alors ?

## Environnement et développement durable aux frontières de l'utopie

Lionel Charles, *FRACTAL*

L'exposé porte plutôt sur l'environnement en tant que genèse du développement durable et mode d'interrogation qui s'est affirmé et à partir duquel s'est mis en place par la suite le développement durable. Il aborde également la question du territoire et apporte quelques indications plus pratiques sur la recherche nous menons <sup>1</sup>, mais se situera plus en amont sur le plan théorique par rapport à ce travail en cours sur les espaces naturels protégés.

Confronter les notions d'environnement et de développement durable à celle d'utopie constitue une façon de les interroger et de tenter d'en appréhender le potentiel d'innovation et de renouvellement, non pas tellement en termes de vision ou de système achevés – parce qu'on resterait à ce moment-là dans le cadre sémantique de l'utopie – mais bien plutôt dans ceux de dynamiques cognitives et pratiques qui caractérisent l'environnement et le développement durable. D'où l'idée de situer environnement et développement durable aux frontières de l'utopie, pour indiquer que ces questions d'environnement et de développement durable sont porteuses d'interrogations et de perspectives de renouvellement de notre vision du monde, et du rapport au monde à la fois individuel et collectif, dont nous ne commençons que peu à peu à entrevoir le potentiel, et dont nous sommes certainement très loin encore de comprendre la portée et de mesurer les implications. Un des aspects qui rend difficile voire impossible la mesure de ces implications est que l'on se situe dans un domaine du non fini ou de l'infini, par rapport auquel il n'est pas possible d'établir un terme véritablement précis.

Un texte de Jacques Theys <sup>2</sup> décrit la capacité d'innovation sur le plan sociopolitique dont était porteur l'environnement, en montrant qu'il y a tout un ensemble de concepts et de réalités qui se sont mis en place autour de l'environnement, comme entre autres le développement durable qui constitue une véritable efflorescence et qui montre un potentiel d'innovation sociale et politique considérable de l'environnement. Le problème de ce point de vue est que cet auteur ne précise pas que ces innovations ne viennent pas du champ français, mais essentiellement du champ anglo-saxon, et qu'elles sont liées à un univers sociopolitique qui est constitué très différemment de la façon dont est constitué le champ sociopolitique français.

Sur un autre plan, on peut signaler le travail récent d'André Lebeau,

*L'engrenage de la technique, essai sur une menace planétaire* [Gallimard, 2005], (une histoire générale du développement technologique qui débouche sur la question du climat) et l'usage que cet auteur y fait du terme environnement. Celui-ci apparaît comme l'objet sur lequel la technique intervient, agit, et donc transforme. Ce que ne perçoit pas A. Lebeau, c'est la relation constitutive qui peut exister entre environnement et technique : en effet, l'environnement est la réalité fonctionnelle à travers laquelle opèrent en particulier les individus humains, et que cette réalité fonctionnelle, cette dynamique active propre à l'être humain est aussi celle qui conduit la technique. A. Lebeau ne perçoit pas le lien intime qu'il y a entre environnement et technique, qui ne peuvent pas être complètement dissociés ou séparés.

On peut donner quelques aperçus sur le travail intitulé *Repenser la science* [Belin, 2003] récemment développé par Nowotny, Scott et Gibbons, dans lequel l'environnement apparaît comme étant au cœur du remaniement de la pratique scientifique, à partir du moment où celle-ci est amenée à diffuser largement dans le champ social. Ici on a un rapport inverse du précédent, dans lequel on voit que l'environnement joue un rôle tout à fait central dans le devenir collectif.

Sur l'utopie, il faut dire que celle-ci est d'abord un récit de fiction, et a quelque part à voir avec l'émergence collective de la fiction. Ce récit est celui d'un monde clos, achevé, abouti, terminé, satisfaisant, un monde qui est le fruit d'une réflexion qu'on a pu avoir antérieurement sur ce qui serait souhaitable collectivement et dont on essaie de faire une synthèse. L'utopie traduit une démarche qui est celle de l'imagination liée à un certain état de la pensée et du discours dont on semble aujourd'hui très largement revenu : on peut dire que l'utopie est une réalité d'avant l'entropie, c'est-à-dire une réalité d'avant le moment où l'on comprend que l'univers est instable et l'énergie se dégrade potentiellement. En d'autres termes, l'utopie est une idée d'un univers qui n'a pas encore compris qu'il est complètement temporalisé.

On peut introduire maintenant quelques réflexions sur la question de l'environnement et sur le statut très particulier de celui-ci par rapport à la perspective esquissée de l'utopie comme univers stabilisé établi une fois pour toutes. L'utopie fonctionne comme modèle imaginaire qui n'apporte aucun élément pour savoir comment accéder à cette réalité

<sup>1</sup> *Protection de la nature, territoire et développement durable. Les usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux : le cas des parcs naturels nationaux et régionaux, des réserves naturelles et du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Entre rhétorique et pratique.*

imaginaire, mais elle a par contre un pouvoir de fascination à partir duquel elle peut prétendre exercer une fonction indirecte sur le collectif, et ce sans donner aucune des clés pour pouvoir y parvenir.

L'environnement est tout à fait différent. Il peut être considéré sous différents plans. On peut le considérer en tant qu'effet de sens qui renvoie donc à une sémantique très particulière et réflexive : l'environnement est un opérateur de réflexivité. Le terme environnement ne peut pas s'identifier à une sémantique classique associant un mot et une image ; le terme environnement n'est pas objectal, il ne désigne pas un ou des objets particuliers mais bien plutôt un rapport dynamique, la relation entre un organisme et le monde qui l'entoure avec lequel l'organisme est en interaction, cette interaction étant constitutive du fait même qu'il soit vivant, de son existence même. En effet, un organisme vivant ne maintient son existence qu'à travers un ensemble d'échanges avec le monde proche dont il est pour une part tributaire, en même temps que, dans cette relation, il modifie ce monde en permanence. Cette relation est d'autant plus large et complexe que si elle concerne l'individu, elle ne se limite à celui-ci, mais s'inscrit dans une logique collective et concerne une pluralité d'organismes aussi en relation les uns avec les autres.

Cette sémantique renvoie à une dimension d'action qui est constitutive : l'environnement situe un univers premier fondamental d'action dans lequel sont engagés tous les organismes indépendamment et antérieurement à toute emprise cognitive ou notionnelle. La question posée ici est très délicate : il apparaît clairement que sous-jacente à la notion d'environnement, il y a celle d'individu vivant et cette notion est elle-même suffisamment complexe pour qu'on cherche à en voir rapidement l'origine. On peut affirmer qu'il s'agit d'une notion d'origine protestante, qui tient très largement au mouvement de la Réforme et qui synthétise des éléments qui viennent à la fois du judaïsme (via la pensée biblique) d'une part, et qui intègre en même temps toute la construction qui est celle du Moyen Âge et de la Renaissance jusqu'à un certain point. Le Protestantisme institue l'individu comme acteur à part entière, comptable et responsable individuellement de sa propre action devant Dieu. La notion d'individu vivant marque donc la proximité de deux termes : la pensée du vivant et celle de l'individu qu'on peut considérer comme des conquêtes parmi les importantes de la modernité. Cette pensée se développe essentiellement en Grande-Bretagne pour des raisons historiques : c'est le premier pays à s'être fortement émancipé de la tutelle romaine, et qui a un développement intellectuel tout à fait indépendant de la pression du catholicisme romain.

Pour donner un aperçu sur l'évolution philosophique à travers laquelle s'affirme cette notion d'individu, on peut faire référence à Locke, qui est à la fois un penseur qui construit une psychologie originale nouvelle dans laquelle la sensation est au fondement du développement des idées, en même temps qu'il est un théoricien de la vie politique qui est un des fondateurs de la démocratie moderne dans laquelle la notion de liberté est centrale, tout comme celle de tolérance. La révolution anglaise du XVII<sup>e</sup> siècle instaure un régime politique dans lequel le contrôle du pouvoir par le parlement est devenu une réalité centrale, à une époque où on a en France un régime absolutiste qui se prolongera tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On a alors en Angleterre l'amorce d'un mouvement à la fois sur le plan de la construction psychologique (construction de l'individu), et sur le plan politique une construction d'un régime qui s'oriente vers un libéralisme démocratique. En même temps cette mutation anglaise au XVII<sup>e</sup> siècle se prolongera dans un mouvement qu'on peut considérer comme celui de l'émergence de la sensibilité moderne. L'individu tel que Locke le caractérise, l'individu autonome, dont le fondement est la réalité sensible, est une idée qui va se développer à travers d'autres auteurs qui donneront à la sensibilité un rôle central dans la vie émotionnelle, affective, psychologique des individus. Il y a également

une relation intéressante qui se développe aussi : la relation à la nature ; la nature devient objet de la sensibilité, auquel on peut associer aussi bien des éléments moraux qu'esthétiques. Une conjonction tout à fait particulière se développe ainsi en Angleterre au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui va marquer tout le XVIII<sup>e</sup> siècle anglais avec le développement de la sensibilité moderne qui débouchera par la suite sur le romantisme, et en même temps une relation à la nature qui se transforme complètement dans la mesure où la nature devient un objet d'attention à forte valeur morale et esthétique. Un des aspects de cette situation est le développement des parcs à l'anglaise qui se diffuseront rapidement comme modèles dans l'ensemble de l'Europe, ou encore la dimension du tourisme qui est la valence donnée à une découverte et une perception purement sensibles du monde. Ce sentiment de la nature, tel qu'il se développe en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle, se prolonge au XIX<sup>e</sup> siècle par ce qui sera à la base des premières structures de protection de la nature aux États-Unis, et qui donc est aux fondements de la notion moderne d'environnement.

On peut citer quelques personnes ou étapes intéressantes : les trois précurseurs : Emerson (le transcendantalisme américain qui donne une valeur à la nature sauvage), Thoreau (qui quitte la vie urbaine pour vivre dans la nature) et Marsh (homme politique américain, le premier à théoriser la notion moderne d'environnement à partir de l'idée que les activités humaines se heurtent inévitablement à des conséquences non prévues et non maîtrisables *a priori*). À travers cette idée, on rentre dans un univers qui est complètement en contradiction avec ce qu'a été la vision moderne de la construction du développement, de l'aménagement et éventuellement même du progrès.

Parallèlement à ce développement, le XIX<sup>e</sup> siècle est aussi le moment où s'affirment les sciences de l'environnement, comme la météorologie, la climatologie, la géologie, la géographie, l'écologie qui prennent alors leur essor et deviennent des disciplines scientifiques à part entière. Ainsi le XIX<sup>e</sup> siècle a une double valence : il est à la fois celui de l'émergence d'une sensibilité qui va déboucher sur le premier mouvement de protection de la nature qui se prolongera lui-même dans le mouvement environnemental, et en même temps celui d'une affirmation d'un ensemble de disciplines scientifiques qui, de plus en plus spécifiquement et de plus en plus étroitement, vont s'attacher à étudier des champs différents de l'environnement. On retrouve ainsi la double valence qui est celle de l'environnement : cette dimension sensible d'un côté, et de l'autre une dimension cognitive qui dispose d'un ancrage scientifique de plus en plus précis et de plus en plus fort.

Dans l'émergence même du concept d'environnement, il faut donner un rôle important au pragmatisme américain qui va faire la théorie de l'environnement, en s'élevant contre la théorie du déterminisme environnemental (dominant une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle) qui veut que les organismes soient tributaires et soumis à l'environnement. Les pragmatistes affirment que l'organisme, au lieu d'être uniquement dominé par l'environnement, est dans un rapport d'interaction dual avec celui-ci, rapport dans lequel il agit sur l'environnement en même temps que l'environnement agit sur lui ; on se retrouve ainsi dans une perspective instable, de transformation, de devenir, et qui acquiert une dimension temporelle fondamentale. La perspective environnementale telle que développée par les pragmatistes est une perspective de la temporalité, de la transformation, de l'échange, de l'instabilité, et une perspective aussi de la perception nécessaire des enjeux et des risques liés à cette situation d'instabilité.

Le mouvement moderne de l'environnement démarre à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et s'amplifie avec le *Dust bowl* aux États-Unis, pour ensuite prendre encore plus d'importance après la Deuxième guerre mondiale, et devenir aujourd'hui le mouvement mondial qu'on a pu connaître.

Ce long développement indique que s'il y a une dimension considérée



comme non utopique, c'est bien celle de l'environnement. Celui-ci est au contraire l'expérience collective réitérée et affirmée des risques, des menaces, des dangers, de l'instabilité, du devenir, de la transformation, et donc y compris de la compréhension croissante du rôle de l'activité humaine sur l'ensemble du monde naturel, des transformations induites par l'activité humaine et des risques liés justement à cette activité. Aujourd'hui on est complètement dans cette problématique, à travers le changement climatique, la question de la biodiversité, la question des limites des ressources de l'énergie pétrolière, etc. On est donc dans un univers qui est fondamentalement celui de l'interrogation, du questionnement, et non un univers en quoi que ce soit positif. Ce que l'environnement a énoncé et introduit de façon radicale et peut-être définitive - dans la mesure où on peut voir que depuis quelques décennies les questions d'environnement n'ont pas arrêté de surgir et chacune plus importante, plus large et éventuellement plus menaçante que la précédente -, c'est que cette thématique dessine un horizon manifestement perturbant et inquiétant pour des sociétés qui pensaient pouvoir mener ou conduire leur développement indépendamment de ce type de questionnements.

Le développement durable vient dans le prolongement de l'environnement et dans la logique de l'épistémologie de celui-ci (épistémologie de l'instabilité, de l'inquiétude du devenir, de la transformation, de la précaution). Il est essentiel de conserver cette dimension épistémologique au développement durable : installer le développement durable dans une affirmation positive parce qu'on intégrerait ou associerait des éléments économiques et sociaux à l'environnement ne tient pas, même si cela est possible théoriquement et concrètement, compte tenu des effets d'échelle propres aux interventions. On peut agir localement ou intervenir à des échelles relativement importantes de façon positive, mais prétendre ignorer l'environnement dans les initiatives de développement durable ne tient pas car on serait alors évidemment exposé au réveil, à la réaffirmation, au rappel permanent de l'interrogation environnementale. De ce point de vue, il y a une latitude qu'il est important de cerner et d'apprécier.

Sur notre travail concernant la protection de la nature, une question importante soulevée par la thématique de l'environnement est celle du territoire. Il n'est pas sûr qu'il y ait une compatibilité véritable entre la question du territoire, qui relève d'une affirmation positive, et les problèmes de l'environnement. Ce que l'environnement met fondamentalement en question, à travers une problématique élaborée en termes d'échelles, c'est la question du territoire. Dans le cadre des parcs naturels régionaux qui ont défini le développement durable comme leur horizon (en tout cas jusqu'à récemment), il y a un certain nombre de conditions à remplir comme le renouvellement régulier de leur charte tous les dix ans. Cette situation constitue une pression importante qui les oblige à réactualiser en permanence leurs structures en fonction de tout un ensemble d'éléments extérieurs et d'évolutions.

Dans cette perspective, les PNR ont été amenés à développer tout un ensemble d'initiatives dans des domaines extrêmement différents (agriculture, tourisme, industrie, énergie, habitat, protection de la nature, etc.). Ils ont donc dû développer des techniques dont ils ne sont pas politiquement les maîtres : les PNR sont très largement au service des collectivités qui sont membres des parcs. Il y a ainsi une sorte de découplage entre l'organisation territoriale qui construit un PNR et des structures techniques plus ou moins sectorisées que ces parcs sont amenés à développer presque indépendamment les uns des autres. Mais ce sont pourtant ces développements techniques relativement segmentés, relativement indépendants les uns des autres - et dont personne n'est capable de faire la synthèse et même de piloter un tel système - qui donnent sa pertinence du point de vue du développement durable à l'activité et à la dynamique des PNR.

On peut faire une double lecture de cela. D'un côté, se pose très clairement le problème de la réduction des budgets des PNR - car tant les crédits de l'État que ceux de l'Europe diminuent - ce qui met ces structures en difficulté. Il y a donc une forte contrainte sur les PNR de ce point de vue. D'un autre côté, on pourrait lire la situation actuelle des PNR comme une situation de déficit, en particulier du fait de leur évolution vers une certaine technicisation, voire une technocratisation, par rapport à leurs objectifs initiaux patrimoniaux, territoriaux, etc. Cependant, il convient peut-être de faire une autre interprétation : ce qu'on voit se produire au niveau des parcs (découplage entre la structure des PNR et l'éclatement des dynamiques techniques, des actions, des participations, des initiatives) peut s'entendre comme l'effet véritable du développement durable. La seule question qui est posée est que personne ne sait comment cette dynamique pourrait s'autoalimenter, s'auto-construire, s'auto-entretenir et s'auto-développer. En toile de fond à cela, on voit qu'un autre système de sens, un système plus politique intervient et fonctionne, et pourrait fonctionner de fait à l'encontre de la réalisation d'amorces de développement durable à l'intérieur des PNR.

Pour prolonger certains propos introductifs de la séance, ce qui semble intéressant et qui serait à observer, c'est que c'est l'invisible, le limité, le restreint, le caché, qui offrent les opportunités les plus intéressantes au développement durable. D'une certaine façon, celui-ci n'est pas compatible avec la scène publique, l'affichage, ou la visibilité massive tels qu'on a pu les développer en France pendant des années. On pourrait donc dire que la politique menée par rapport au développement durable a sans doute eu pour effet de scier la branche sur laquelle un certain nombre d'initiatives auraient pu, pouvaient ou éventuellement ont commencé à s'asseoir. Il est donc intéressant de noter que les PNR ont commencé à se dégager de certaines de leurs implications en matière de développement durable, parce qu'ils estiment que cette thématique sert à tout et à n'importe quoi, et qu'à ce titre, elle n'est pas nécessairement crédible.

### Questions et réponses à propos de l'exposé

*Patrice Melé* revient sur l'incompatibilité entre territoire et développement durable évoquée dans l'exposé, qui mériterait plus d'éclaircissement. *L. Charles* précise que la notion de territoire a une histoire aussi. Le territoire est l'héritage premier de la Révolution française. La France a vécu une histoire compliquée dans laquelle elle s'est trouvée dans une situation où il a fallu abolir une certaine organisation de l'espace (celle de l'Ancien Régime) qui a été complètement oblitérée et remplacée par une nouvelle qui avait au départ un caractère fondamentalement abstrait puisqu'elle est d'abord et avant tout égalitaire. Il s'agissait de faire en sorte que la France soit administrativement structurée de telle manière que l'ensemble des entités qui composent l'espace français soit dans un rapport égal : comment est-il possible de maintenir concrètement l'égalité entre des espaces qui sont de nature différente, et qui ont des héritages, des histoires et des ancrages également différents ? La seule réponse est de nature abstraite et artificielle : c'est la mise en place des communes et des départements, avec Napoléon. L'héritage territorial est fondamentalement celui de cette abstraction initiale à laquelle on a par la suite cherché à donner des contenus qui remplissaient le vide développé par cette abstraction initiale. La géographie française a ainsi été, quelque part, la discipline qui a cherché à remplir ces vides et qui a essayé de donner des contenus à ces espaces abstraits.

Il est intéressant de voir par exemple que les PNR sont définis à partir des critères qui sont ceux de la géographie des années 1930 ou même plus ancienne, ce qui montre la prégnance culturelle et idéologique d'une discipline scientifique au service de la République et chargée de donner des contenus à une organisation territoriale qui était vide au départ. Derrière cette opération d'affirmation, de construction et de constitution aux différents niveaux auxquels elle fonctionne, on voit une perspective complètement étrangère à la perspective environnementale. Celle-ci est au contraire une perspective interrogative qui pose la question des limites des opérations, du sens des actions ou des constructions telles qu'elles sont développées, et des impacts possibles, de quelle est la signification et quelle est la portée de tel ou tel élément organisationnel. Ainsi, la démarche territoriale qui découpe, élabore des contenus, définit des structures, est à l'opposé de la perspective environnementale. Ce que la question environnementale a par exemple clairement mis en évidence au niveau de la nature, c'est la non pertinence des frontières territoriales. C'est pourquoi on peut affirmer que les deux perspectives se situent dans des registres complètement différents.

*P. Melé* estime que l'on pourrait dire aussi qu'en définitive un des outils privilégiés de l'action publique environnementale est le zonage qui est une modalité de production des territoires. Doit-on conclure que cette territorialisation de l'environnement est non productive ? *L. Charles* pense qu'il s'agit d'un héritage historique dont la productivité doit être mise en doute. La politique de conservation de la nature mise en place en France est une politique fondamentalement territoriale (parcs naturels nationaux ou régionaux, conservatoires du littoral, etc.). Or, l'intervention de l'État est importante dans ces politiques, avec une certaine brutalité sociale, mais curieusement le fondement scientifique en est extrêmement faible. Tout l'effort ultérieur de la politique de protection de la nature française a été de chercher à compenser les déficits sociaux, les déficits politiques qui sont nés de l'implantation de territoires extrêmement puissants comme les parcs nationaux ; de compenser l'ensemble des difficultés nées de l'implantation de ces territoires, aussi bien au niveau des populations (transferts des PNR vers les parcs nationaux de façon à assouplir le fonctionnement des parcs nationaux en direction des communes en zones périphériques). En même temps, il faut noter un effort progressif pour installer des perspectives scientifiques, en matière d'écologie en particulier, et qui étaient absentes au départ mais avec des questions évidentes aujourd'hui, comme celles liées au changement climatique par exemple : qu'advierait-il des parcs de montagne, à partir du moment où il y aurait réchauffement climatique qui entraînera une migration des espèces ? Dans ce cas, certains espaces seront d'autant plus vulnérables qu'ils auront été complètement circonscrits. On peut signaler aussi toute l'évolution de la biologie de la conservation, par rapport aux corridors, et à la plasticité qu'on a cherché à développer au niveau de la conservation et qui n'est probablement pas suffisante d'ailleurs.

*Juliette Rochman* est interpellée, dans la mesure où elle travaille sur le développement territorial durable, pour une construction de territoire qui n'est pas forcément celle évoquée ici, mais le principe est d'intégrer les données d'un territoire entendu comme construction à la fois spatiale (avec des données environnementales) et humaine (basée sur une culture, une identité et des activités). Le principe du développement territorial durable étant d'associer des principes territoriaux (des structures) et le développement durable qui est quand même basé sur un principe et de développement économique et de conservation de la nature. Les propos précédents mériteraient quelques compléments à ce titre. *L. Charles* répond qu'une politique de développement durable est nécessairement confrontée à la dualité entre la mise en œuvre et l'évaluation. En effet, la mise en œuvre en elle-même ne suffit pas, car elle n'a pas de sens si elle n'est pas suivie d'une évaluation. Et celle-ci est une opération complexe à mener : elle ne doit pas se faire à l'échelle du territoire seul, mais plutôt en relation avec d'autres évaluations sur d'autres territoires et éventuellement à d'autres échelles, etc. Dans ce cadre, on n'échappe pas à une perspective fondamentalement réflexive : on peut estimer, en d'autres termes, que le développement durable en lui-même n'existe pas ; ce qui existe c'est un ensemble d'opérations plus ou moins coordonnées que l'on cherche à mettre en œuvre dans ce qu'on imagine être le meilleur sens, en tentant d'associer des structures, etc. Toutefois, cela ne peut avoir de portée que si l'on procède par la suite à un suivi évaluatif pour savoir ce qui a été fait véritablement : qu'est-ce qu'on a atteint, est-ce qu'on peut ou non l'évaluer, le quantifier, à partir de quoi, jusqu'où... ? À partir de là, une deuxième étape itérative peut être menée, pour réorienter éventuellement la démarche, de façon à la re-décider en fonction de ce que ces éléments d'évaluation auront pu permettre de comprendre sur ce qu'il serait souhaitable de faire. Par exemple, c'est ce que font les PNR tous les dix ans à travers la révision de leur charte, ce qui constitue une évaluation qui les amène à redessiner leur(s) projet(s). On a ainsi, sur une durée de 30-40 ans, des éléments de conduite significatifs concernant un ensemble d'opérations menées sur un territoire. Le problème est de savoir si les politiques de développement durable promues actuellement au niveau des territoires s'engagent véritablement dans des voies évaluatives similaires...

*J. Rochman* précise que par rapport à cette dernière remarque, dans l'optique du développement territorial durable, on commence par une évaluation qui est le diagnostic territorial avec une évaluation des potentiels existants sur le territoire (capital social, capital environnemental, etc.) qui conduit normalement à une mise en œuvre adaptée. Cela a peut-être une certaine importance aussi bien en termes d'épistémologie que de pratiques.

Une *intervenante* remarque que les évaluations itératives ne peuvent se concevoir que par rapport à un sens, et c'est probablement là que l'on retrouverait une idée du sens, de l'utopie, etc. *L. Charles* constate qu'il y a un décalage entre le sens et les mises en œuvre. En particulier dans les espaces naturels protégés, il y a un certain nombre de techniques ou d'éléments qui pourraient permettre de fonder des évaluations. En comparant l'évaluation en France et ce qu'elle est aux États-Unis par exemple, on aurait beaucoup à apprendre sur les méthodologies d'évaluation, notamment en termes d'écosystèmes ou d'espèces. Certains outils sont disponibles, mais on ne sait pas nécessairement les utiliser en France. Quant au sens ou l'intention, on peut estimer qu'ils passeraient par l'usage pertinent de l'ensemble des outils ou des références disponibles, ce qui n'est pas encore le cas dans beaucoup d'espaces protégés. La question du sens est complexe, car il y a des sens qui existent déjà, et qu'il n'est pas non plus possible de contredire complètement ou spontanément ; toute une question de discussion se pose à ce propos, et au niveau des PNR par exemple des mécanismes de concertation relativement développés ont été institués ou se mettent en place.

## Les liens sociaux et le développement durable des territoires. Analyse à partir de l'approche théorique du capital social

*Jean-Marc Callois, CEMAGREF*

[En l'absence de Jean-Marc Callois, excusé, **Corinne Larrue** fait une présentation rapide, à partir d'éléments fournis par J.M. Callois].

Le travail porte sur une quantification et une validation de l'hypothèse que le capital social est un facteur de développement économique ; il peut donc être réinterrogé au regard des utopies mobilisées via la notion de capital social et son application.

L'idée générale est que le territoire, en raison du mythe qui y est attaché, est lié à une approche intégratrice issue d'un certain nombre de théories précurseurs, combinant l'hypothèse que le territoire intégrait les aspects socioculturel, économique et environnemental mais qu'il permettait aussi de réinterroger les théories économiques ou l'approche économique classique qui fondait le développement économique sur l'existence de secteurs économiques avec une approche spécifique. Ainsi, les districts italiens, exemples mythiques idéal-typiques entre coopération et compétition, constituent le fondement à partir duquel le développement territorial est remonté.

On peut remettre en cause la généralisation de cette approche économique centrée sur le territoire – ce qui peut s'apparenter à un mythe du territoire – car il n'y a pas nécessairement de réplique à une échelle globale de ces districts italiens, et il y a un grand nombre de manques dans la prise en compte des effets négatifs des relations sociales qui ne sont ni toutes bonnes, ni pour le développement de la société, d'une part, ni pour le développement économique, de l'autre.

L'approche développée part d'un point de vue d'économiste, mais prend en compte aussi une approche à la fois sociologique et environnementale, en essayant d'intégrer d'autres points de vue au-delà de celui strictement économique et quantitatif dont l'approche est fondée sur la dotation ou la combinaison des différents capitaux.

L'auteur est parti de l'idée des facteurs économiques qui expliquent la localisation des activités et des hommes en facteurs naturels, capital physique, humain et potentiel de marché. Il a mis en évidence le caractère limité de cette approche classique qu'on peut dès lors enrichir avec des éléments plutôt sociologiques, d'où une approche en termes de capital social. Cette dernière met en exergue les relations sociales comme un des facteurs du développement, qui pallie le manque d'informations, la carence des dispositifs, l'asymétrie des informations, etc. Par ailleurs, ces relations sociales peuvent également engendrer un certain nombre de facteurs d'exclusion et de discriminations, et ne sont pas forcément des facteurs d'une durabilité du territoire. Ainsi, le travail présente l'intérêt de permettre une ré-interrogation sur un certain nombre de questions évoquées durant la journée.

La définition du capital social part d'une approche relativement normée proposée notamment par Nawlin et Putman qui forme un corpus théorique plutôt développé. Cette définition se focalise sur les individus et est centrée sur les avantages comparatifs des relations entre individus pour le développement économique, ces relations entre individus étant analysées du point de vue du territoire qui est leur support. Le grand sens du capital social est l'idée de deux types de relations : d'une part le *bonding* (la cohésion), c'est-à-dire les relations qui visent à assurer la cohésion à l'intérieur d'un territoire en termes d'identité, de fonctionnement, tous les éléments qui vont renforcer cette cohésion ; d'autre part le *bridging*, c'est-à-dire la capacité que ce capital a de fonctionner avec l'extérieur, et dont les éléments sont mis en exergue par la mesure quantitative qui en est faite.

L'étude empirique réalisée sur l'espace rural peut être mise en relation avec des présentations de la première séance, et celui-ci est peut-être devenu le lieu de mise en œuvre des utopies aujourd'hui, contrairement aux conclusions des études de sociologie urbaine du siècle dernier. Cet espace est intéressant à travailler, car permettant peut-être des analyses plus fines. Le travail a consisté à identifier à la fois les facteurs économiques classiques et les facteurs de *bonding* et de *bridging*. Il montre l'application d'une analyse en composante principale qui permet de sélectionner la tendance commune la plus forte entre tous ces indicateurs qu'est supposée être la cohésion. De façon très satisfaisante, toutes ces variables contribuent positivement à la première composante à l'exception du coefficient d'intégration fiscale qui semble recouvrir une réalité assez différente des autres variables.

La carte obtenue à partir de l'indice de cohésion (*bonding*) est particulièrement intéressante, car elle fait ressortir des zones caractéristiques par un fort sentiment régionaliste (Bretagne, Alsace, Savoie, etc.). Tout cela suggère une grande stabilité dans le temps de la cohésion sociale et du sentiment d'identité.

Le rapport entre capital social et dynamique économique est étudié à partir du *bridging* ou l'accès aux ressources extérieures. En fonction des données disponibles, on peut considérer trois canaux : les migrations (à partir des données du recensement), les réseaux économiques (à partir du répertoire SIRENE) et les relations politiques (à partir des données du ministère de l'Intérieur).

Les résultats obtenus sont satisfaisants pour l'essentiel : le *bonding* comme le *bridging* sous ces deux formes de migrations et de réseaux politiques contribuent positivement à la croissance de l'emploi sur 1990-1999. En outre, le *bonding* présente un effet de saturation : le coefficient de la variable *bonding* carré est négatif, suggérant qu'un excès de cohésion est nuisible à la croissance.

On peut souligner l'ambiguïté du capital social. Il est intéressant que les analyses sur le capital social présentent cette théorie comme fondant le développement territorial durable, alors que la recherche permet de faire une remise en question sur la notion d'identité et de cohésion, et son versant action collective qui ne constitue pas une liaison si directe que ça.

Sur la notion de ségrégation à qui et à quoi profite le développement durable ? Capital social et dynamique peuvent avoir un effet positif à court terme mais pas à long terme. Les études empiriques présentées montrent la réalité de l'effet positif des aspects sociologiques soulignés dans l'approche territoriale. La cohésion a peut-être un effet stabilisateur, peut éviter des reconversions douloureuses en particulier, mais l'effet à long terme peut être négatif si le capital social aboutit à laisser grandir le décalage entre pratiques locales et réalités économiques extérieures. Dans ce cas, il ne fait que préparer des transitions encore plus violentes.

Au final, la notion de rayon de confiance définie comme l'étendue dans l'espace social et géographique de l'espace social des habitants d'un territoire s'avère féconde : une forte cohésion dans un faible rayon de confiance est source d'inertie et de blocage ; une cohésion diluée dans un rayon de confiance trop grand est source d'instabilité. Tout l'enjeu pour se rapprocher du mythe idéal de l'approche territoriale est de trouver le bon arbitrage entre le localisme et l'ouverture.

## Table ronde 2 • Le développement durable, une nouvelle utopie pour les territoires ?

**Vincent Berdoulay** mène dans le cadre du programme D2RT une recherche avec son collègue Xavier Arnauld de Sartre<sup>1</sup>. La réponse à la question posée par le titre de la table ronde peut comporter pas mal d'ambiguïtés en la mettant en rapport avec les discours et les pratiques. Toutefois, la réponse d'un point de vue personnel devrait être sans ambiguïté quant aux orientations à prendre : dans ce cas-là serait non, et l'intervention consistera à expliquer pourquoi.

Il faut partir de la référence intrinsèque de l'utopie en rapport avec l'espace, pour réfléchir au questionnement. Cette référence ne doit pas être prise comme allant de soi, pas plus que celle qui est faite au territoire quand on réfléchit aux politiques. Or, s'il existe des dimensions utopiques dans le développement durable, celui-ci n'engage-t-il pas aussi une pensée de l'hétérotopie ? En effet, plutôt que de le mettre en couple avec l'expérimentation, le développement durable peut être mis en couple avec l'hétérotopie.

La question que l'exposé tente de mettre en avant est double : jusqu'à quel point la critique des dimensions utopiques des politiques des politiques territoriales de développement durable montrait-elle une dépendance envers l'utopie ? Et de façon plus générale, jusqu'à quel point pourrait-on dire que l'utopie qui perdure dans ces politiques territoriales sape le projet même de développement durable ?

Pour éclairer ce questionnement, il sera inscrit sur la toile de fond constituée par une autre double polarité : la modernité et ce qui s'y oppose, le post-modernisme. On sait que l'utopie prend son essor avec l'affirmation de la modernité (l'Utopie, cette île découverte par un compagnon d'Amerigo Vespucci, celui qui a fait prendre conscience aux européens de l'existence d'un monde nouveau). Or la modernité telle que longtemps formulée par les pouvoirs dominants est soumise depuis un certain temps à une critique systématique, de sorte que l'utopie, qui a accompagné ce projet de modernité, se trouve elle aussi dans le collimateur.

La recherche est parti du bilan mitigé de Rio+10 à Johannesburg, où l'on a abondamment déploré le fait que la traduction du développement durable dans les politiques territoriales ne s'est pas ou trop peu faite dans les pratiques. Un tel regret est également formulé à propos de la logique aménagiste moderne, à laquelle on reproche de projeter dans l'espace une politique considérée comme bonne sans s'inquiéter de son appropriation par les habitants concernés. Le territoire est considéré comme un espace passif, destiné à recevoir une politique élaborée loin de lui. Or, le développement durable, qui est lui aussi moderne, sert aussi à faire la critique de la modernité : il intègre beaucoup de ces critiques et s'inscrit positivement en rapport avec beaucoup d'autres (post-modernisme, post-colonialisme, post-structuralisme, etc.). Mais en même temps, le développement durable se trouve pris et institutionnalisé par des États modernes qui ne pensaient pas du tout mener une remise en cause de la modernité à partir de cette notion. D'où la conséquence souvent tirée à propos de relations de coopération dans lesquelles le projet de recherche s'inscrit : la notion de développement durable, vu qu'elle a été élaborée principalement par des pays du Nord, servirait à maintenir des relations de domination sur le Sud. D'autre part, et en même temps, le développement durable est cette fenêtre d'opportunité qui bien que marquée par des intérêts géopolitiques très forts, doit permettre des enrichissements mutuels à partir d'expérimentations. C'est pourquoi le thème de l'appropriation ou de la ré-appropriation du développement durable est central dans le projet spécifique développé avec le programme de recherche.

Le cas de l'Amazonie brésilienne est privilégié : c'est un très vaste territoire, où l'enjeu d'une application du développement durable est extrêmement forte, notamment sous la pression internationale, qui s'exprime à propos du devenir de cette forêt. Il s'agit, pour l'État brésilien, de traduire les grands principes de la durabilité dans des termes qui permettent son appropriation par la nation, qui évitent les critiques internationales et qui soient efficaces d'un point de vue aménagiste. On constate combien compte l'enjeu du développement durable qui consiste à redonner une épaisseur spatiale et sociale à des politiques territoriales qui étaient perçues comme trop désincarnées, trop ignorantes de cette rugosité ou épaisseur des milieux. C'est ce que confirment les premières observations de la recherche, qui montrent toutefois d'intéressantes particularités. On peut en présenter les éléments notables en trois points principaux.

Tout d'abord, la mise en place du développement durable se caractérise par une territorialisation des politiques. En mettant en jeu cette modalité d'action qu'est le territoire, qui regroupe à la fois une échelle d'action publique et une volonté d'attribuer à chaque zone un ensemble particulier d'acteurs. Mais de fait, la dimension durable du développement apparaît dans ce cas comme en retrait par rapport à sa dimension territoriale, qui elle est prioritaire et qui consiste à insérer les politiques de développement dans un tissu local avec simplement l'espoir que de cette insertion naîtra un développement durable.

Ensuite, et cela ressort très fortement, le développement durable a d'abord été perçu comme une notion impulsée de l'extérieur, alors qu'il existait déjà au Brésil un mouvement important qui a porté le message. La conjonction de ce mouvement brésilien avec les instances internationales porteuses du développement durable contribue à expliquer autant les réticences initiales que la volonté de ré-interpréter le message, voire de le dénoncer. Pour certains acteurs, c'est une façon de dénoncer l'ingérence étrangère, avec toutes ces alliances entre le secteur associatif, les ONG, les organismes internationaux ; certains autres portant à l'extrême la critique ou le raisonnement craignent le développement durable comme prétexte à l'internationalisation de l'Amazonie.

Enfin, le territoire a été mobilisé de différentes façons pour agir, mais dans l'ensemble cette territorialisation des politiques de développement durable se traduit par un zonage de fait de l'Amazonie. Il existe ainsi :

- des zones de protection intégrale qui sont des parcs nationaux ou autres dispositifs de réserves naturelles ;
- des zones d'usage durable où prime l'objectif de conservation mais où la reconnaissance des droits des populations a conduit à leur reconnaissance comme partenaires de cette politique de conservation qui est de plus en plus habillée de politiques de développement durable, même si la viabilité économique de ces zones n'est pas du tout acquise. Elles comprennent : des réserves indiennes ; des réserves extractives où un seul type de population a un droit d'usage, à l'instar des ramasseurs de caoutchouc ou de noix ; des terres reconnues aux anciens esclaves fugitifs ; des réserves de développement durable qui ressemblent aux réserves extractives, mais où l'objectif de conservation de certaines espèces végétales ou animales est établi dès leur fondation avec les populations dites traditionnelles ou autochtones.

La diffusion de ces réserves rencontre de multiples oppositions dans des zones où précisément les agriculteurs espéraient accéder à la propriété individuelle, alors que toutes les zones d'usage durable reposent sur la propriété collective.

<sup>1</sup> *L'appropriation du développement durable par les États modernes. Le cas de la*

Les différentes catégories de populations concernées (Indiens, ramasseurs de caoutchouc, anciens noirs marrons, etc.) de leur côté, et avec l'aide des ONG, ne manquent pas de se réclamer du développement durable. Le travail cherche à étudier comment elles s'approprient cette notion pour renforcer leur stratégie foncière. C'est ce qu'elle font en redéfinissant l'identité qu'elles ont d'elles-mêmes. La recherche veut analyser comment ces modifications en cours du rapport des habitants à l'espace correspondent à la recherche d'espaces nouveaux ou configurés différemment, qui renvoient à des lieux en construction et non à des territoires prédéfinis. Ce que déclencherait le développement durable dans ces territoires serait l'émergence de lieux qu'il faut voir avant tout comme des processus, des relations, des interactions qui adviennent, plus que comme des ensembles d'objets contenus dans des limites précises. Ce sont des espaces où, malgré le cadrage juridique collectif, pré-établi ou imposé, se développent l'investissement personnel et la construction de sujets individuels.

Le reste de l'Amazonie qui ne fait pas partie de ces deux catégories d'espaces protégés est surtout constitué de territoires à vocation de développement économique, où le souci du développement durable est marginal et surtout peu enraciné dans les politiques publiques. Au cours de la recherche, on peut remarquer qu'il s'y dessine des territoires émergents liés à l'objectif du développement durable. Ils s'appuient généralement sur des structures administratives existantes, et ce sont des micro-régions qui sont en construction...

Ces territoires sont pensés à propos de projets de développement durable, de façon à permettre une association entre l'État et les acteurs locaux qui, eux-mêmes, sont censés représentés démocratiquement des populations rurales, capables de s'organiser, de négocier, etc. En fait, on constate que la complexité des nouvelles procédures et la multiplication des instances de participation brouillent complètement le jeu. Pour les habitants de base, on a l'impression que toute cette machinerie politico-institutionnelle échappe totalement à leur entendement et les marginalise encore plus de la vie publique. On assiste ainsi au renforcement du pouvoir des intermédiaires, capables de donner aux autres un décodage de cette complexité.

L'hypothèse est donc celle l'émergence d'une professionnalisation des métiers liés au développement durable, et qui requièrent de nouvelles chez les techniciens des agences de développement, publics ou privés, et qui se légitiment justement par la construction de territoires-projets.

Ce survol rapide de ce qui se passe en Amazonie montre qu'on a affaire finalement à un zonage. Des zonages fixent les limites de territoires destinés en gros en deux grandes catégories : la conservation, totale ou partielle, et les autres au développement (économique). Cette manière de procéder rappelle la dichotomie conservation/développement (dichotomie très moderniste) que prétendait dépasser le développement durable. D'un autre point de vue, ces zones constituent autant d'éclairages sur les diverses façons dont le développement durable informe les politiques territoriales, mobilise de façon différentielle le rapport des habitants à l'espace. Il est clair que les politiques territoriales, par la façon dont elles se déploient territorialement, conservent la marque de la modernité qui a structuré les États ; mais il est tout aussi clair qu'elles cherchent à s'accommoder du post-modernisme qui habilite les exigences de coopération internationale ainsi que les revendications qu'expriment les populations concernées.

Cette ambiguïté du développement durable vis-à-vis de la modernité trouve logiquement un écho dans son rapport à l'utopie.

D'un côté, si l'on prend l'utopie au sens large, celle de l'instance utopique des projets soulignée par Michel Lussault dans une publication il n'est pas douteux que le développement durable

contienne ces bribes d'idéologie et de mythes qui lui confèrent une dimension utopique évidente (la croyance en la science, l'apport de l'expert, l'action rationnelle, etc.). Comme l'écrit par ailleurs Olivier Godard, le développement durable postule une société définie avec un sujet conscient, rationnel, maître de son propre développement. On peut constater la présence de l'utopie à propos de l'aspect fixiste du développement durable : il ne fait pas appel à l'histoire pour fonder les logiques qu'il veut mettre en œuvre comme on le voit avec le zonage qui se fait à un certain niveau ; il y a bien là une des caractéristiques de la pensée utopique. On retrouve également la forte hiérarchisation des valeurs sur laquelle repose l'utopie : le développement durable établit comme priorités un ensemble restreint de valeurs. Il n'en affiche pas une seule (équité, viabilité, écologie de la participation...) et essaie de les rendre compatibles, mais dans la pratique, l'une d'elles prend le dessus, ne serait-ce que par l'intermédiaire d'un zonage qui oppose la priorité de la concertation à celle donnée au développement. Alors, le développement durable, par le biais des politiques territoriales, sollicite l'espace comme opérateur, ce qui, là encore, est caractéristique du fonctionnement de l'utopie (« Afin d'effectuer le changement social, tu dois modifier le rapport à la nature » ...). De plus, en se prévalant du territoire comme outil, le développement durable peut générer des espaces au caractère utopique, comme à l'intérieur de zones à finalité unique plaquées sur la complexité locale : on cible des populations types, qu'on considère comme homogènes (tous des indiens, tous des ramasseurs de caoutchouc, etc.) à l'intérieur d'un territoire et on applique une politique. Ces territoires sont un peu comme ces espaces abstraits que suppose l'utopie, et dont elle a besoin pour se déployer : bien de zones de développement durable semblent cadrés ou créés comme des « utopies des ONG », qui privilégient l'harmonie homme/nature, ou qui privilégient la réalisation de nouveaux espaces d'économie solidaire, etc. En somme, malgré la sensibilité de son discours au thème post-moderniste, le développement durable conserve bien des dimensions ou des travers modernistes, qu'illustrent ces dimensions utopiques.

D'un autre côté, c'est bien différent si on considère l'utopie au sens strict. De ce point de vue, le développement durable – clairement – n'est pas une utopie. On notera à ce propos par exemple qu'il peine ou qu'il se refuse à se constituer comme un grand récit fondateur et totalisant. À cet égard, il relève bien d'une sensibilité post-moderniste : sans grand récit fondateur et totalisant, l'utopie ne peut pas être. C'est surtout dans son rapport à l'espace que le développement durable se distingue de l'utopie *stricto sensu*. Le développement durable n'est pas pensé pour l'ailleurs, mais il vise au contraire à refuser toute externalisation de la nature, sur laquelle s'appuyaient les politiques modernes. Certes, dans la pratique, ce n'est pas nécessairement ce que l'on voit, mais le développement durable fait un formidable appel – bien sûr pas toujours voulu – à l'hétérotopie, à la singularité des lieux, à l'établissement de nouvelles relations à l'espace terrestre, à un ancrage de l'action dans des milieux pertinents, à l'implication des citoyens dans des espaces qui vont du local au mondial. Alors à ce niveau en phase avec le discours post-moderniste, le discours développement durable refuse de se fonder sur l'imposition d'une vérité supérieure (il n'est donc pas une utopie) et cela au profit d'une multiplicité de voix qu'il faut entendre ou faire coexister. De ce point de vue, l'hétérogénéité n'est pas nécessairement un problème ou génératrice de conflits, mais au contraire, elle va imprégner la pensée et l'action. C'est pourquoi le développement durable repose sur de l'hétérotopie, sur la prise en compte positive de ce mélange des lieux et de sujets différents qui constitue et doit continuer à constituer le monde.

On peut encore faire une dernière remarque, et dire quand on voit la dimension moderniste, qui dit post-modernisme dit aussi crise des représentations, difficulté d'atteindre l'universel, difficulté à aménager

et à planifier... Alors est-ce que cela voudrait dire que la défense de l'hétérogénéité ne prend pas alors une tournure utopique ?

En somme, on peut se demander si le développement durable n'est pas condamné, entre l'utopie et l'hétérotopie, à aller de Charybde en Scylla. Par le lieu (qui est expérimentation, inventivité, innovation, inscription dans l'histoire), dans le milieu, le développement durable se nourrit de l'hétérotopie : il l'utilise autant qu'il cherche à la servir, à la protéger, voire à la produire. En revanche, par le territoire, qui permet la généralisation de politiques (y compris de ce qui a pu être expérimenté dans d'autres lieux), qui permet aussi l'établissement de rapports de pouvoir nouveaux, par la systématisation de l'outil territorial donc, le développement durable fait retour à l'utopie.

Comme quoi l'utopie n'est pas seulement là où on s'attend à la trouver, au point qu'elle pourrait saper subrepticement l'hétérotopie qui a légitimé et nourri le développement durable.

**Michel Lussault** livre quelques réflexions d'ordre général. Depuis quelque temps, il porte un intérêt à ces questions de développement durable, notamment par le biais d'une réflexion sur la problématique de la nature et de la place de la nature dans l'organisation et le fonctionnement des sociétés. L'aspect qui interpelle dans ce cadre ne concerne pas le fait d'essayer de qualifier l'essence ou la substance du développement durable, ni même de chercher à savoir si la notion est utopique ou pas, mais plutôt d'envisager les forces imaginantes du développement durable – pour paraphraser une juriste, Mireille Delmas-Marty, qui vient d'écrire deux ouvrages et un troisième qui s'annonce sur les forces imaginantes du droit, c'est-à-dire en quoi le système juridique contemporain doit être considéré non pas simplement comme un corps de règles *a priori*, mais véritablement comme un ensemble de discours et de pratiques qui ont une capacité imaginante (celle d'instaurer un nouveau rapport des individus au groupe qu'ils forment, et donc en fait un nouvel état de société).

On pourrait de même essayer de s'intéresser aux forces imaginantes du développement durable, à savoir en quoi les discours et les pratiques du développement durable, y compris ceux des scientifiques, instaurent-ils peu à peu un ensemble de représentations du monde différent du monde de l'aménagement moderne qui, à bien des égards, pouvait être qualifié d'aménagement marqué d'une tension utopique, travaillé au cœur par cette idée de l'utopique plus que de l'utopie *stricto sensu*. En quoi le développement durable commence à mettre en scène des faits d'organisation et de fonctionnement de nos sociétés mondialisées ? Et en quoi cela doit-il intéresser les spécialistes des sciences sociales, dans la mesure où cela préfigure, annonce, image et imagine ce que pourraient être les grands enjeux du débat public et politique dans les prochaines années ?

On peut donner quelques illustrations, pour indiquer certains points en termes de réflexion qui renvoient à des choses assez différentes. On tentera ainsi de décaler ce développement durable et ses forces imaginantes de ce que l'on pourrait appeler l'aménagement moderne, certain et utopique.

Tout d'abord, le développement durable nous confronte à une conception du temps complètement différente de celle de l'aménagement classique et moderne. Dans celui-ci, on estime en général que « l'histoire jugera » : on agit dans le présent au nom d'un avenir, mais en tant que cet avenir permettra à l'histoire, c'est-à-dire à un récit d'un passé recomposé, de porter un avis positif sur l'action entreprise. Avec le développement durable, le leitmotiv est plutôt que « le futur juge déjà » : on se retrouve ainsi dans une position temporelle très particulière et à bien des égards inédite (cf. Callon) où, par anticipation, un futur que nous contribuons à mettre en œuvre fait irruption dans notre présent de l'action pour d'ores et déjà nous

sommer d'agir ou de ne pas agir. C'est notamment dans ce sens que le principe de précaution est travaillé aujourd'hui par des spécialistes pour bien montrer qu'il y a là une rupture assez fondamentale avec une conception moderne du temps de l'action et la projection moderne des sociétés dans leur propre temporalité. En effet, qu'est-ce qu'agir si le futur juge déjà ? Agir dans un monde incertain, c'est un peu cela, c'est-à-dire agir comme si le futur mis en place était déjà là pour nous rappeler ce qu'il fallait faire : c'est ce que d'autres avaient qualifié en mettant en scène le couple principe responsabilité (du côté « le futur juge déjà ») / principe espérance (du côté « l'histoire jugera »). Comment penser nos sociétés et les actions que nous pouvons mener à partir de ce renversement, cette nouvelle imagination du temps en œuvre dans nos sociétés ?

Un second élément intéressant concerne, dans la force imaginante propre du développement durable, tout ce qui renvoie à la remise en cause de l'expertise et du statut de l'expertise. Dans l'aménagement classique moderne utopique, l'expert décrète : il y a une confiance dans la parole de l'expert, et il y a un nombre relativement restreint d'autorités expertes. La légitimité de l'expertise ne se partage pas : elle est restreinte sur un certain nombre d'acteurs, d'opérateurs qui ont le monopole de cette violence légitime qu'est l'expertise, et qui construisent le système d'action autour de ce monopole. Ce qui est fascinant dans les pratiques imaginantes du développement durable et les discours, c'est la cacophonie des expertises, c'est-à-dire la pluralité des expertises, la pluralité des légitimités à dire et la prolifération des récits situés (et qui se donnent tous comme des récits de vérité). C'est en ce sens que le développement durable peut être considéré comme un post-modernisme, ce que Lyotard appelle la fin des grands récits (l'important n'étant pas ici la disparition ou non des grands récits, mais la multiplication des énonciateurs, le fait que les instances d'énonciation de récits légitimes deviennent de plus en plus nombreux). À partir du moment où toute personne peut venir, dans un processus de développement durable, apporter sa vision experte au nom d'une vision située, d'un intérêt local ou territorial, de la préservation d'une mémoire, de la préservation d'une organisation située, etc., nous sommes dans un contexte où l'expertise change de statut et de sens. D'ailleurs, les aménageurs reconnaissent en général qu'un des vrais problèmes d'aujourd'hui concerne cette question.

Troisième élément de différenciation forte entre l'aménagement certain et le développement durable, les sociétés modernes et les pratiques aménagistes qui allaient avec elles se sont appuyées sur l'idée, bien conforme aux traditions dualistes de la modernité, que la nature était une extériorité du système de société. Cette idée que la nature était une instance extérieure à la société et à l'humain motivait le fait qu'il fallait entretenir avec cette nature une relation justifiée par cette extériorité, pouvant être soit une relation de domination (prométhéenne), soit une relation de conciliation (parfois de type idéal de la nature comme dans certaines idéologies romantiques en particulier). On retrouve là les deux positions classiques qui sont fondamentales dans la culture occidentale de la nature, ainsi que dans certains de ses avatars nord-américains (la philosophie d'Emerson par exemple). Tout cela repose sur la même idée [cf. Pierre Hadot, *Voile d'Isis. Essai sur l'histoire de l'idée de Nature*, Gallimard, 2004]. Ce qui est intéressant dans les pratiques et discours du développement durable, y compris les discours scientifiques, c'est que peu à peu on voit comment le naturel devient présent partout. Ainsi, le naturel s'inscrit non pas comme une extériorité qu'il faudrait dominer ou se concilier, mais devient un composant intrinsèque de la moindre réalité de société, et là on pourrait montrer comment des discours scientifiques comme la sociologie de B. Latour par exemple, constituent en soi une force imaginante d'une nouvelle présence de la nature dans la société. Il faut rappeler que les chercheurs des sciences sociales ne flottent pas dans un éther

qui serait celui de l'extra-sociétalité ; ils contribuent à nourrir de leurs principes imaginatifs les sociétés et à créer l'imaginaire social.

Comment l'objet nature finit-il par s'inscrire au plein cœur de toutes les préoccupations les plus élémentaires ? Par exemple, comment l'apparition de ce nouvel opérateur de réalité sociale qu'est à la fois l'oiseau migrateur, puis le virus H5N1, viennent peu à peu s'inscrire aujourd'hui dans les réalités sociales et travailler la manière même que nous avons d'identifier ces réalités et de sélectionner les priorités de traitement par l'action politique de ces réalités. En ce sens, il y a là un basculement dont on n'a pas encore tout à fait mesuré l'impact et l'importance : finalement reconnaître que toute réalité sociale est hybride, qu'il n'y a pas de réalité sociale « pure » (genre capital social, capital économique, capital spatial, qui sont tous des mélanges), cela ne va pas de soi intellectuellement, sans doute parce que les conséquences pratiques en termes d'action collective sont tellement lourdes que l'on a du mal à se lancer dans le bain.

Dernier point, où l'on retrouve la question de l'utopie, l'action aménagiste moderne s'inscrit dans une perspective, une conception de l'espace et de la forme spatiale tout à fait particulière : elle fait de la forme une entité stable (la forme spatiale est à la fois un support stable de projection des réalités sociales et des contenus). Ainsi, le zonage ne se comprend qu'en tant que surface stable et stabilisée de projection d'un certain nombre de réalités ou d'actions. Le territoire aménagiste est donc cette aire, cette zone, ce périmètre de projection s'emboîtant dans un autre plus large, et ainsi de suite jusqu'à l'échelle ultime, et la forme spatiale est aussi un instrument superlatif d'action sur la société : il y a là deux choses que l'on retrouve dans l'utopie. Ce qui est considéré comme l'utopie en urbanisme est plutôt la croyance dans la capacité de changer la société en changeant l'espace. En gros, l'urbanisme est une utopie moderne parce qu'il procède d'une « pratique de guérisseur » : on part d'une société troublée et « malade » et on entend traiter le mal par l'action sur l'espace. Il y a ainsi une sorte de chaîne causale qui pousse certains urbanistes à considérer – à l'extrême – que si l'on produit le bon espace, on va organiser la bonne société et secréter la bonne pratique spatiale. Chez certains architectes et urbanistes, une telle croyance est encore assez forte. Il y a là un des fondements de l'utopie aménagiste. Il faut insister sur le fait que la forme est à la fois ce réceptacle et cet instrument, et qu'on entend forme spatiale à la fois au sens de la forme matérielle, mais aussi de la représentation de cette forme matérielle. À ce titre, on peut montrer comment dans l'urbanisme classique l'iconographie spatiale joue le même rôle et la même fonction. Ce qui est notable dans le cadre du développement durable, c'est aussi le fait qu'on sort de cette vision de l'espace à la fois comme réceptacle et comme instrument, sans qu'on sache d'ailleurs ce qu'il y a à la place. Nos pensées des découpages d'espaces doivent alors nécessairement évoluer, sans aller jusqu'à l'idée d'une disparition des territoires. On voit ainsi comment autour du développement durable on a plutôt à faire à des stabilisations incertaines d'espaces géographiques un peu baroques et hybrides, avec toujours une vraie question de fond qui est celle de la délimitation, une question extrêmement compliquée et délicate : moins les limites s'imposent d'elles-mêmes, plus la question de la délimitation devient un enjeu. On peut donc affirmer qu'on est pas encore sorti de la pensée des limites, bien au contraire, sauf que les limites ne sont plus seulement ce qui sépare nos entités avec un extérieur, mais la limitation devient aussi maintenant un travail interne à chaque entité, ce qui rend l'exercice plus difficile.

L'espace n'est plus aujourd'hui, dans l'action du développement durable, un instrument de re-médiation d'une crise ou d'un mal, mais il s'apparente plus à un fixateur et un médiateur, quelque chose qui fixe momentanément la stabilisation incertaine des réalités comme une

Un moment, l'ensemble des réalités s'agence dans une organisation spatiale fixée momentanément, et le jeu des acteurs entre eux consistera à essayer de stabiliser aussi longtemps que possible cette stabilisation – essayant d'arrêter que ça bouge un peu – et au bout d'un moment l'agencement s'écroule. L'espace est aussi un médiateur, au sens où c'est aussi un bien qui permet d'assurer la relation entre différents opérateurs et d'assurer le passage des valeurs entre ces différents opérateurs.

En ce sens, le développement durable peut être considéré comme l'opposé de l'utopique, car c'est ce qui va le plus loin dans la rupture de la croyance et de la confiance qu'on pouvait avoir dans le bel espace, dans le projet, et dans le bel instrument de la re-médiation des maux de la société.

**Bernard Picon** avoue son intérêt pour l'ensemble des propos tenus précédemment à propos d'une définition scientifique du développement durable.

Ceux qui travaillent sur ces questions provenant le plus souvent d'une problématique environnementale, ils ont construit des objets – la science c'est quand même construire son objet – qui sont des objets environnementaux, c'est-à-dire des objets socio-naturels. Dans le cadre d'une modernité réflexive, il s'agit d'objets hybrides qui ne sont ni complètement naturels, ni complètement humains, mais qui sont à l'interface.

On peut citer à ce titre le climat modifié par l'homme : on n'est ni dans l'humain, ni dans la nature, mais entre les deux, dans des processus socio-naturels. Ces objets scientifiques deviennent donc interdisciplinaires, et socialement, ils apparaissent comme des objets d'inquiétude : on est inquiet pour l'avenir puisque nous portons des jugements de valeur négatifs sur nos interventions sur la nature, et finalement les politiques publiques accouchent d'un nouveau système d'action qui est le développement durable. Il s'agit, partant du constat que notre action sur la nature a des effets négatifs, d'essayer de corriger cette situation, en faisant en sorte que notre développement économique n'ait plus d'effets dommageables pour la nature. On peut dire qu'on commence là à rentrer dans la question de l'utopie : celle-ci n'est-elle pas aussi le fait de construire une réflexion scientifique en système d'action, passer directement de l'une à l'autre, sans se préoccuper de l'histoire, des héritages culturels ou politiques, des rapports sociaux, etc. ?

Le propos sera développé sur quelques exemples à partir du travail <sup>1</sup> réalisé dans le cadre du programme *Politiques territoriales et développement durable*. Ce travail porte sur trois terrains. Le premier est l'Étang de Berre, réputé extrêmement pollué et comme région à risques industriels, espace plutôt répulsif : si on peut observer quelque chose de non durable, c'est bien là. Le second est le delta du Rhône (la Camargue) réputé naturel, région emblématique de bons rapports homme/nature. Enfin un milieu intermédiaire a été choisi : le pays d'Arles, fabriqué à partir de la LOADDT de 1999, avec une charte de développement durable ; on est là dans une zone rurale, pas trop stigmatisée ni polluée, ni strictement naturelle, et dont le caractère ordinaire fait tout l'intérêt, car elle permettra de porter un regard sur le traitement du développement durable dans les zones ordinaires.

Quelques résultats de ce travail seront exposés en les mettant en relation avec la question de l'utopie, même si telle n'était pas la perspective originelle de la recherche.

<sup>1</sup> À l'ouest des Bouches-du-Rhône, trois territoires types pour penser la durabilité : le projet du pays d'Arles, la réhabilitation de l'Étang de Berre, le contrat de delta du Rhône.

La première question : l'utopie c'est oublier les héritages ? Un travail conjoint avec des psychologues sur les adolescents (des collégiens des classes de 6<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>), en comparant un groupe de l'Étang de Berre et un groupe d'Arles, sur leurs rapports à l'environnement et en leur posant des questions sur le développement durable. L'idée était que s'il y a territoire, puisque le développement durable est une politique territoriale, ce territoire intervient-il dans les représentations de l'environnement et du développement durable ? La première surprise a été que les adolescents ne territorialisent pas la question du développement durable. Il est étonnant de voir que les enfants qui habitent à Berre entourés de raffineries de pétrole et d'un étang pollué ont exactement les mêmes représentations de leur territoire que les Arlésiens qui sont entourés d'un PNR ; ils n'évoquent pas leur territoire, ni comme pollué, ni comme non pollué. En fait, les héritages sociaux, les héritages familiaux, les modèles parentaux de comportement vis-à-vis de la nature, l'attachement affectif à la nature qui est développé dans la famille est bien plus important que le territoire dans lequel on se trouve. On s'aperçoit que les enfants n'ont pas la vision de leur territoire, mais qu'ils ont la vision de leur quartier et même pas de leur ville : ce sont des petites habitudes très locales, minuscules, qui priment ; entre le problème mondial et mon quartier et, il n'y a rien.

Par contre sur l'Étang de Berre, on est dans ce qu'on pourrait appeler un développement durable insoutenable, une situation tout à fait passionnante. En effet, en 1991 le gouvernement et Brice Lalonde avaient lancé un plan de reconquête de l'Étang de Berre qui était considéré à l'époque comme pollué notamment par une centrale EDF rejetant de l'eau douce dans un étang qui était censé être marin. Ce plan de reconquête a commencé par un référendum local où on a demandé aux habitants quel étang ils voulaient : à 95 % ceux-ci ont répondu vouloir un étang marin, salé. L'État a donc mis en place un GIP pour satisfaire cette demande censée rétablir le meilleur état de nature pour l'étang de Berre. Depuis, ce GIP s'efforce de trouver des solutions en ce sens et il n'y en a pas, en raison d'un blocage de la situation qu'il est rare de rencontrer par ailleurs.

En effet, on dérive l'eau de la Durance qu'on emmène dans l'étang de Berre pour le fonctionnement de la centrale qui doit faire de l'électricité. Ces eaux douces arrivent en hiver, adoucissent le milieu qui se re-salinise l'été parce qu'on ne turbine pas et donc l'eau salée de la mer revient par le canal de la Durance et c'est l'alternance eau douce/eau salée qui tue toute vie biologique dans l'étang. Certains scientifiques affirment qu'il faudrait une situation stable en permanence- ou douce, ou saumâtre, ou salé - pour avoir un milieu de bonne qualité, mais que les alternances sont nocives. Le référendum ayant conclu à la mise en place d'un étang marin, il y aurait déjà débat pour adopter cette solution ou réfléchir aux trois alternatives.

Pour faire un étang marin, il ne faudrait plus envoyer d'eau douce dans l'étang de Berre, et pour cela renvoyer l'eau douce dans la Durance. Or cette éventualité est difficile à envisager, car en raison d'un prélèvement très important effectué depuis longtemps sur la Durance, le retour de ces eaux contribuerait à accroître le risque d'inondation sur l'amont (Avignon...), et ce d'autant plus que les bords de la Durance ont été aménagés depuis quarante ans en fonction de cette dérivation.

Une autre solution consisterait à faire un canal à travers la Crau, et à renvoyer ces eaux douces dans le Rhône juste à son embouchure, et on pense que cela pourrait contribuer à re-sédimer le littoral qui recule. Cela suscite une levée de boucliers générale de tous les maires de la plaine du Crau qui ne veulent pas d'un nouveau canal sur cet espace.

Dans cette situation complètement bloquée, où l'eau douce tue l'étang, les pêcheurs de l'Étang de Berre qui avaient demandé la re-salinisation ont porté plainte auprès de la Cour de Justice européenne qui leur a

donné raison et a sommé la France de trouver une solution. La France a proposé un système de lissage, en amenant l'eau de façon plus lissée entre l'été et l'hiver, que l'Europe vient de refuser, et la France est donc condamnée à des amendes extrêmement fortes pour pollution tellurique de l'étang.

On ignore ce que va donner *in fine* cette situation, mais il est très intéressant que cette impossibilité à trouver une solution technique fonctionne parallèlement avec un blocage de la concertation, le GIPREB étant un lieu de concertation entre associations, entreprises, représentants de l'État, etc. Cette concertation est elle aussi extraordinairement bloquée, certainement parce que l'utopie a consisté à croire qu'elle pouvait fonctionner uniquement sur un plan strictement technique et cognitif. Or, toutes les analyses faites de ces concertations montrent que rien ne se passe sur les plans techniques et cognitifs, mais que tout se passe sur le plan des rapports de pouvoir.

Ainsi, on peut citer le *looping*, c'est-à-dire un système où la réaction à l'attaque fournit la preuve du bien-fondé de l'attaque : par exemple, une association dit au GIPREB que celui-ci ne fait rien, puisque rien ne se passe depuis vingt ans et on ne trouve pas de solution ; le GIPREB rétorque qu'il fait des études, ce qui conduit l'association à affirmer que c'est bien la preuve que cette structure ne fait rien, puisque faire des études signifie qu'on ne veut rien faire... Il y a également des procédures de marginalisation, avec ceux qui affirment que les projets du GIPREB font l'unanimité contre eux, alors qu'ils sont eux-mêmes membres d'une association marginale qui ne fait pas partie du GIPREB, et qui renverse le rapport de marginalité en désignant le collectif comme étant le marginal de l'étape. On peut signaler aussi ceux qui mettent en scène l'opinion publique, etc.

On s'aperçoit ainsi qu'il se développe un jeu de pouvoirs extraordinaire, alors que les solutions techniques et cognitives suscitent toujours des attaques en règle de personnes ou d'institutions.

Dans le cas du pays d'Arles, on peut désigner l'utopie comme étant une sorte de routinisation de la tradition culturelle héritée de l'époque de la Provence mistralienne, cette Provence éternelle que plein de paysans tous très attachés à leurs traditions culturelles (le costume d'arlésienne et la taumachie) refusent de devenir – au nord en tout cas - le Grand Avignon. Il est notable d'ailleurs que suite à l'interview des 28 maires du pays d'Arles qui ont pourtant tous signé une charte de développement durable, on constate qu'aucun n'a prononcé ce terme de développement durable, mais que tous parlent abondamment de culture. La défense de la culture locale, des traditions et de la ruralité est peut-être indirectement facteur de développement durable. Il est probable que le développement durable passe là par le cheminement de la culture.

La Camargue a fait l'objet d'un contrat de delta mis en place par l'Agence de l'eau et les pouvoirs publics. Ce contrat consistera à gérer l'eau au mieux : on y pompe 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau douce au Rhône pour les besoins de l'agriculture irriguée, et cette eau une fois drainée dans les marais produit de la nature. On est là dans le cas très intéressant d'un développement durable hérité, c'est-à-dire que spontanément, les agriculteurs et les acteurs du territoire, en produisant du riz, contribuaient aussi à produire des marais utiles aux oiseaux d'eau. Ce système agraire était quelque part durable, puisque ne fonctionnant pas au détriment de la biodiversité et du milieu. Le système de gestion a changé : le PNR de Camargue est devenu un syndicat mixte. Autrefois, il était aux mains des propriétaires fonciers qui, vexés, ne siègent pas ; et aujourd'hui on a la sensation que les pouvoirs publics, l'autorité publique et la vie associative sont en train de reprendre en main un système hérité. On peut penser que c'est de l'utopie : c'est un encadrement administratif d'une pratique locale, mais sans acteurs (sous prétexte de crise agricole possible, on demande



à l'État de reprendre la gestion de l'eau pour que la biodiversité n'en pâtisse pas).

L'idée de faire un contrat de delta partait du principe que les scientifiques avaient tenu un discours réflexif sur la Camargue : autrefois elle n'était présentée que comme un espace naturel menacé par l'homme (dichotomie homme/nature). Or les travaux menés ont montré que les milieux naturels de la Camargue étaient la résultante d'interactions nature/société médiatisés par la gestion de l'eau ; c'est donc la question de l'eau qui est fondamentale ici. Un tel discours

scientifique a été transformé en dogme gestionnaire avec le contrat de delta. Ce passage direct de l'un à l'autre conduit au boycott des réunions du contrat de delta par les propriétaires fonciers qui ne se sentent pas associés à cette initiative, ce qui fait la preuve de la nocivité ou de l'utopisme de cette position...

Il est donc important, une fois de plus, de ne pas oublier les héritages sociaux, culturels, économiques, politiques, etc. quand on veut faire du développement durable.

## Débat

Le débat avec la salle est initié par *Patrice Melé* qui intervient sur la réflexivité : ce discours qui re-qualifie ce qu'est la Camargue ou ce qu'est l'interaction homme/nature dans la Camargue acquiert-il sa réflexivité lorsqu'il s'institutionnalise, ou réussit-il à percoler ou à exister socialement - à devenir en quelque sorte - avant d'être sanctifié dans une charte comme objectif de politique ? Est-ce qu'il devient une façon de penser pour les acteurs - quelque chose comme un cadre cognitif qui est prégnant avant d'exister dans les politiques, ou est-ce que ce sont les politiques qui le font agir d'une certaine façon ?

*Bernard Picon* avoue sa difficulté à répondre clairement à cette interrogation, en raison de son immersion dans le système. Cette immersion lui donne complètement la sensation que c'est le discours scientifique des travaux qui a séduit notamment le nouveau directeur du parc de Camargue. C'est ainsi qu'il avait suggéré à ce dernier que le contrat de delta pouvait être un bon exemple de développement durable, en raison du caractère central de la gestion de l'eau qui est à la fois la garante du développement économique et de la protection de la nature. Alors qu'il n'avait pas pensé à faire de cet axe une action de développement durable, il y a eu un *feed-back* classique de la recherche sur le fonctionnement local.

*Corinne Larrue* met en parallèle les séances de la matinée et de l'après-midi. On peut notamment s'interroger, à travers les divers propos, sur la question de l'utopie par rapport à l'histoire, par rapport à l'existence de cette prise en compte ou non de l'histoire. Sur la matinée, il semble finalement que l'expérimentation d'un développement durable ou d'un outil pour le développement durable permette en fin de compte de redonner un sens à des actions existantes ; elle aurait donc plutôt tendance à prendre en compte l'histoire.

Cette contradiction est-elle due à celle entre les processus d'expérimentation et la définition ou la conception d'une utopie ?

On repère en tout cas là une opposition dans les discours du matin et de l'après-midi sur ce que le développement durable vient apporter à des pratiques existantes. Il faut signaler à ce propos la thèse de François Bertrand sur le développement durable régional dans le Nord-Pas-de-Calais et en Midi-Pyrénées, où la construction du développement durable pour ces deux régions avait un sens totalement différent : de reconstruction de l'histoire pour Nord-Pas-de-Calais, alors qu'il était de création d'une nouvelle modernité pour Midi-Pyrénées.

Donc, est-ce qu'on ne pourrait pas s'interroger pour savoir si ce ne sont pas les territoires qui amènent du sens au développement durable, tant en termes d'utopie que d'expérimentation ? Par exemple, si on se re-interroge sur le sens que le contrat de delta va amener à la Camargue, est-ce qu'on n'aura pas autre chose une fois que le contrat sera en expérimentation, étant donné que l'exposé a porté plutôt sur le mode d'élaboration du contrat ?

*B. Picon* précise qu'il a dû sauter plusieurs étapes au cours de sa présentation. Il y a ainsi une histoire antérieure au boycott des acteurs du sol, le rôle de la propriété foncière dans le milieu rural ayant décliné depuis les années 1970. Ceci est d'ailleurs une des raisons de la création des parcs naturels régionaux, pour gérer des territoires au moment de l'exode rural. Le système de Camargue étant constitué par une agriculture très puissante et latifundiaire, le pouvoir des propriétaires du sol y a duré beaucoup plus longtemps que dans les autres régions françaises et c'est à ce titre qu'ils ont pu noyauter le PNR de Camargue qui avait un statut exceptionnel de fondation privée. En effet, les propriétaires étaient tellement puissants qu'ils ne voulaient pas de parc, et le gouvernement qui en voulait un là a fini, au bout de six ans de négociation, par leur proposer un parc où ils auraient le pouvoir qu'ils ont accepté, et le parc avait alors un statut de fondation privée. Il y a quelques années, le système a été « cassé » en y mettant en place un syndicat mixte comme partout ailleurs, et les propriétaires ont boycotté complètement ce syndicat... Le problème est que l'on tente de définir des modalités de gestion « durable » de l'eau en Camargue, en l'absence des propriétaires qui sont pourtant ceux qui paient cette eau (électricité et systèmes de pompage, etc.), et c'est là que l'on peut parler d'utopie. Ceci dit, les jeunes générations d'agriculteurs vont peut-être revenir dans le syndicat, parce qu'ils y ont intérêt : le coût de l'hydraulique en Camargue est si élevé qu'ils commencent à réaliser que cela les arrangerait que les collectivités locales (à travers le syndicat mixte) prennent en charge la gestion de l'eau, plutôt qu'eux. La situation pourrait donc finir par s'arranger, mais ce qui n'est pas à faire, c'est de promouvoir la gestion d'un territoire au nom du développement durable sans la participation des acteurs du sol.

*Lionel Charles* précise que l'introduction du développement durable au niveau des PNR semble avoir fait bouger le curseur plutôt en faveur du développement de ces parcs plus qu'en direction de ce qui a fait leur genèse historique (patrimoine, culture, etc.). Ceci est paradoxal et intéressant à observer comme possibilité de mobilisation, mais dans des conditions qui sont difficiles à contrôler, à analyser et à intégrer.

*B. Picon* répond que le paradoxe vient du fait que les agriculteurs n'étaient pas favorables au parc, parce qu'ils disaient que les écologistes les accusaient de détruire la nature alors qu'eux affirmaient la fabriquer à travers leur gestion de l'eau ; maintenant que les collectivités locales et les associatifs reconnaissent ce rôle de gestionnaire des propriétaires, ceux-ci ne viennent plus.

*L. Charles* trouve que ces questions d'inversion de sens devraient malgré tout interroger. Une lecture linéaire des évolutions n'est pas nécessairement la lecture qu'il faut faire, mais des jeux de balancier, d'utilisation d'usages, y compris local, de notions comme le développement durable en fonction des jeux d'intérêt, d'acteurs locaux, etc. qui manipulent, orientent, prennent appui sur une nouvelle notion.

*Olivier Soubeyran* pense que ce qui peut être intéressant alors, c'est que l'utopie c'est justement ce qui met l'accent – en le travaillant – sur la notion d'inversion : l'utopie inverse.

Par rapport aux propos de Corinne Larrue, si on pense à l'ouvrage sur la terre outragée, il y avait tous les ingrédients du développement durable sans que pourtant il soit fait référence à cette notion. Pourtant, cet ouvrage fait l'histoire du changement global. À un moment donné, on voit bien que la manière dont sont mises en problème les questions environnementales « patine ». L'avènement de cette notion du développement durable, avec tout le flou, a eu un effet intégrateur et donneur de sens sur un récit de la mise en forme ou l'irruption de la question environnementale en aménagement qui a été formidable.

Un autre aspect sur la question environnementale : l'introduction de la fluidité, du flou, la difficulté à se débrouiller quand les cadres ne sont plus rigides, la difficulté à créer une solidité dans les effets attendus, etc. constituent une réalité incontournable. En même temps un des succès de l'idée de développement durable s'est aussi joué sur l'inverse : réintroduire ce qui relève quasiment de la croyance religieuse, c'est-à-dire que ce que nous avons reçu, qui est extérieur à nous et vient du passé, dont le sens est extérieur à nous, on doit le transmettre. On a là une croyance religieuse qui fonde beaucoup de principes d'aménagement, basée sur la circularité, la reproduction, le stable, et qui enclenche des principes effectivement aléatoires (comment la nature peut retrouver une certaine résilience, sinon en introduisant de l'aléatoire ?). Les choses ne sont pas si contradictoires, et une partie du succès du développement durable c'est précisément d'avoir proposé une alternative toujours de stabilisation (la transmission porte sur du stable, du fondamental auquel il ne faut pas toucher), et cela doit être un principe organisateur de découpage de l'espace.



## Liste des participant-e-s au séminaire

ANDION Carolina	CITERES – Université de Tour
ARNAULD de SARTRE Xavier	CNRS - SET Université de Pat
BARDOUL Caroline	Faculté de droit – Université d'
BARRAQUE Bernard	ENPC LATTS
BENDJADOR Yasmine	CITERES – Université de Tour
BERDOULAY Vincent	CNRS - SET – Université de P
BERTRAND François	CITERES – Université de Tour
BONNEFOND Mathieu	CITERES – Université de Tour
CAPRON Michel	Université Paris 8
CARTIEAUX Claire	Atelier économie sociale et sol
CHAMPRES Jérôme	CERTU - Lyon
CHARLES Lionel	FRACTAL
DA R. BARROS Edonilce	CITERES – Université de Tour
DEBOUDT Philippe	Université de Lille 1
DIONNE Hélène	Musée de la civilisation - Quét
EMELIANOFF Cyria	Université de Maine
FABUREL Guillaume	C.R.E.T.E.I.L. – Université Par
GARIN-FERRAZ Ghislaine	Cité +
GAUCHE Évelyne	CITERES – Université de Tour
GOUDET Françoise	Ministère de l'équipement - PL
GUEYMARD Sandrine	CRETEIL – Université Paris XI
GUILLAUMIN Gérard	Ministère de l'écologie - SRP
KLEIN Olivier	LET - ENTPE
LACASSAGNE Sylvie	Énergie-Cités Besançon
LARRUE Corinne	CITERES – Université de Tour
LE GAL Yan	Yan Le Gal Consultants
LOINGER Guy	OIPR/GEISTEL
LOZACHMEUR Olivier	USTL - Lille
LUSSAULT Michel	Université de Tours
MARQUES-BOSCHER Virginia	CITERES – Université de Tour
MELÉ Patrice	CITERES – Université de Tour
MEUNIER Corinne	INRETS
OUHARON Aïcha	Université Paris 8
PARIN Claire	Université de Bordeaux - PAVÉ
PICON Bernard	DESMID
POUYÉ Jacques	DIREN Île-de-France
ROCHMAN Juliette	CITERES – Université de Tour
ROUSSEL Isabelle	APPA
SOUAMI Taoufik	CSTB / Université Paris 8
SOUBEYRAN Olivier	IGA - Grenoble
TEULE Michel	CERFISE
TOVAR Elisabeth	Univ Université Évry Val d'Ess
VERGE Béatrice	Musée de la civilisation - Quét
VILLALBA Bruno	Université Lille 2
ZAMMER Olivier	Université de Nantes
ZENTELIN Jean-Louis	IUT Évry Val d'Essonne
ZEROUAL Thomas	INRETS

---

## Calendrier des prochaines manifestations du programme D2RT

- **Jeudi 16 et vendredi 17 novembre 2006, Palais des Congrès Le Vinci** (face à la gare TGV)

**Colloque** : *Politiques territoriales et développement durable. Évaluation et gouvernance.*

*Des résultats de recherches mis en débat*

**[Renseignements et inscription au colloque]**

Cité + : Ghislaine Garin-Ferraz ; cite.plus@wanadoo.fr ; tél. 01 49 09 08 86

- **Mardi 16 janvier 2007, à La Défense. Séminaire**

*Les inégalités écologiques*

- **Début 2008, deux journées à Paris. Colloque**

*Restitution et mise en débats des résultats du programme de recherche, avec des acteurs des collectivités et des professionnels.*

### Responsables du programme

- au PUCA : Françoise Goudet

francoise.goudet@equipement.gouv.fr ; tél. 01 40 81 24 52

- au MEDD : Gérard Guillaumin

gerard.guillaumin@ecologie.gouv.fr ; tél. 01 42 19 17 73

- présidente du conseil scientifique du programme de recherche : Corinne Larrue

corinne.larrue@univ-tours.fr

### Secrétariat

- Virginia Marquès Boscher

Université de Tours – UMR CITERES 6173

33 allée Ferdinand de Lesseps BP 60449 37204 Tours cedex 03

Mél : d2rt@univ-tours.fr ; tél. 02 47 36 15 17 ; fax 02 47 36 15 38

**Site du programme** : [www.territoires-rdd.net](http://www.territoires-rdd.net)

